



DRACÉNIE L'AVENIR S'OFFRE À NOUS.

AMPUS · BARGÈME · BARGEMON · CALLAS · CHÂTEAUDOUBLE · CLAVIERS · COMPS-SUR-ARTUBY · DRAGUIGNAN
FIGANIÈRES · FLAYOSC · LA BASTIDE · LA MOTTE · LA ROQUE-ESCLAPON · LE MUY · LES ARCS-SUR-ARGENS · LORGUES
MONTFERRAT · SAINT-ANTONIN-DU-VAR · SALERNES · SILLANS-LA-CASCADE · TARADEAU · TRANS-EN-PROVENCE · VIDAUBAN

Vigne à vélo : Note explicative



DRACÉNIE L'AVENIR S'OFFRE À NOUS.

AMPUS · BARGÈME · BARGEMON · CALLAS · CHÂTEAUDOUBLE · CLAVIERS · COMPS-SUR-ARTUBY · DRAGUIGNAN
FIGANIÈRES · FLAYOSC · LA BASTIDE · LA MOTTE · LA ROQUE-ESCLAPON · LE MUY · LES ARCS-SUR-ARGENS · LORGUES
MONTFERRAT · SAINT-ANTONIN-DU-VAR · SALERNES · SILLANS-LA-CASCADE · TARADEAU · TRANS-EN-PROVENCE · VIDAUBAN

I. PRESENTATION DU PROJET :

I.A La genèse du projet :

Dans le cadre du lancement par l'Etat en 2010, d'une nouvelle vague d'appel à projets au titre des « pôles d'excellence rurale » (PER), la Communauté d'Agglomération Dracénoise a transmis un dossier de candidature intitulé « Vigne, nature et terroir ». Ce projet était composé d'une voie verte « La vigne à vélo » au sud du territoire et d'une route des panoramas au nord du territoire.

Ce dossier n'a pas été retenu mais, les initiatives locales entreprises sur le territoire (Route des Vins par la Chambre d'agriculture, la Balade en Réal par la commune des Arcs) ont permis de mobiliser les élus et de les fédérer autour d'un projet commun : La vigne à vélo, un itinéraire de véloroute et voie verte en Dracénie, traversant et connectant villes et villages, domaines et caves viticoles, équipements sportifs et de loisirs et établissements scolaires .

I. B. Continuité du projet :

Ce projet s'inscrit dans un double objectif : développement de l'usage des modes actifs (marche à pied, vélo) et de l'offre touristique. Ce projet de réalisation d'une vélo voie est d'une longueur d'une quarantaine de kilomètres à travers les communes du Sud du territoire. Cette vélo voie est un axe cyclable structurant sur lequel les communes pourront rattacher leurs aménagements cyclables, dans l'objectif de mailler le territoire.

La desserte des pôles générateurs de déplacements est un axe essentiel dans la réalisation de ce projet : le schéma a ainsi pour vocation à desservir non seulement les zones d'emplois (Les Bréguières...), les pôles d'échanges multimodaux (Gares Les Arcs sur Argens et Draguignan), les cœurs de ville (administrations, commerces...), les bases de loisirs (Vidauban notamment) et les établissements scolaires.

Par ailleurs, ce projet se connectera à la Véloroute - Voie Verte Européenne E8 « la Méditerranée à Vélo », un itinéraire porté par le Conseil Régional Provence Alpes Côtes d'Azur et pour lequel la Communauté d'Agglomération Dracénoise s'est engagée en qualité d'adhérent au comité d'itinéraire nouvellement créée.

Ces deux itinéraires sont inscrits au schéma des véloroutes et voie verte intercommunal, adoptée par le Conseil d'Agglomération en séance du 13 septembre 2013, comptabilisant près de 140 km de véloroutes et voie verte sur le territoire de la Dracénie.

C'est ainsi qu'en 2016, le Conseil Départemental du Var, maître d'ouvrage de l'itinéraire de « la Méditerranée à Vélo », a réalisé 22 km (sur 70 km sur le territoire de la CAD) sur l'ancienne voie ferrée du Train des Pignes, entre les communes de Salernes, Saint Antonin, Lorgues et Flayosc.

La Communauté d'Agglomération Dracénoise a, quant à elle réalisée en 2016 et 2017, 14 km de véloroutes et voie verte en majeure partie également sur les emprises de l'ancienne voie ferrée entre Draguignan et Les Arcs sur Argens.



DRACÉNIE L'AVENIR S'OFFRE À NOUS.

AMPUS · BARGÈME · BARGEMON · CALLAS · CHÂTEAUDOUBLE · CLAVIERS · COMPS-SUR-ARTUBY · DRAGUIGNAN
FIGANIÈRES · FLAYOSC · LA BASTIDE · LA MOTTE · LA ROQUE-ESCLAPON · LE MUY · LES ARCS-SUR-ARGENS · LORGUES
MONTFERRAT · SAINT-ANTONIN-DU-VAR · SALERNES · SILLANS-LA-CASCADE · TARADEAU · TRANS-EN-PROVENCE · VIDAUBAN

II. VOLET AMENAGEMENT :

II.A Plusieurs tronçons :

La réalisation de ce projet est programmée par tronçon, **7 au total**.
Les travaux de chaque tronçon sont programmés selon les négociations menées avec chaque propriétaire potentiellement concerné ainsi que sur des opportunités foncières :

Deux tronçons ont déjà été réalisés sur les années 2016 et 2017 comptabilisant un linéaire de 14 km :

- Tronçon Les Arcs-Sainte Roseline : 5 km

Dont :

30 % du linéaire sur les propriétés du domaine viticole du Château de Sainte Roseline

30 % du linéaire sur les propriétés de SNCF Immobiliers (le long de la voie ferrée entre les gare des Arcs et de La Motte Sainte Roseline)

40 % sur des propriétés privées, avec qui la CAD a négocié à l'amiable.

- Tronçon Draguignan – Trans en Provence - Les Arcs Sainte Roseline : 9 km (réalisation en 2 tronçons : entre fin 2016 et fin 2017)

Dont :

69 % du linéaire sur les propriétés de SNCF Immobiliers (sur les emprises de l'ancienne voie ferrée)

- 13 % du linéaire sur les propriétés du domaine viticole du Château de Sainte Roseline,
12 % sur des propriétés communales et départementales
6 % du linéaire sur des propriétés privées, avec qui la CAD a négocié à l'amiable.

- Cinq tronçons restent à mettre en œuvre sur la phase 2017-2020 comptabilisant un linéaire de 23 km :

- Tronçon Les Arcs Sainte Roseline – Le Muy : 7 km

- Tronçon Le Muy - La Motte : 6 km

- Tronçon Les Arcs – Taradeau : 5.5 km

- Tronçon Taradeau – Vidauban : 4.5 km

Des duretés foncières persistantes ne permettent pas aujourd'hui de programmer, précisément, la réalisation de chaque tronçon ; des négociations sont en cours, certaines sections de tronçon peuvent encore évoluer.

Les perspectives de réalisation :

2018 :

- Les Arcs – Taradeau

- Le Muy- La Motte pour partie (action SMA, itinéraire provisoire)

Incertitudes pour les tronçons :

- Taradeau – Vidauban : Duretés foncières avérées sur Taradeau et Vidauban

- Les Arcs Sainte Roseline – Le Muy : Dureté foncière sur le Muy



DRACÉNIE L'AVENIR S'OFFRE À NOUS.

AMPUS · BARGÈME · BARGEMON · CALLAS · CHÂTEAUDOUBLE · CLAVIERS · COMPS-SUR-ARTUBY · DRAGUIGNAN
FIGANIÈRES · FLAYOSC · LA BASTIDE · LA MOTTE · LA ROQUE-ESCLAPON · LE MUY · LES ARCS-SUR-ARGENS · LORGUES
MONTFERRAT · SAINT-ANTONIN-DU-VAR · SALERNES · SILLANS-LA-CASCADE · TARADEAU · TRANS-EN-PROVENCE · VIDAUBAN

II. B Type D'aménagement et type de travaux :

Le choix du type d'aménagement est étudié pour chaque tronçon au regard de la topographie rencontrée:

Traitement des voiries :

- soit avec des sites propres vélo / modes doux (voie verte, piste cyclable)
- soit avec des sites partagés (bande cyclable, zone 20 et 30).

Suites aux différentes visites terrains, rencontres avec les différents partenaires : communes, conseil départemental du Var, propriétaire de domaine viticole, propriétaires, la trame est composée comme suit :

- 20 % du linéaire soit 5.6 km en site propre :

création de voie verte (tournières, champs de vignes).

Les travaux consistent en la préparation et mise en forme du terrain pour recevoir un revêtement roulant et lisse sur une largeur de 3 mètres.

- 80 % du linéaire soit 17.4 km en site partagé, décomposé comme suit :

- 2.5 km sur des chemins ruraux :

Les travaux consistent en la reprise du fond de forme, en l'amélioration de la surface roulante des chemins ruraux.

- 1.5 km sur des chemins d'exploitations (dans les champs de vignes)

Les travaux consistent en la reprise du fond de forme, en l'amélioration la surface roulante des chemins ruraux.

- 12 km sur des chemins communaux :

Les travaux consistent en la pose de signalétique (jalonnement) : panneaux de police, directionnels, borne de balisage, marquage au sol, coussins berlinois.

- 1,4 km en bande cyclable : aménagement des bas côtés de routes départementales

III. VOLET FONCIER : Public/Privé

III. A Linéaire : Proportion publique et privée :

L'itinéraire impacte :

- **71 % de propriétés publiques** : chemins ruraux et communaux et routes départementales
- **29 % de propriétés privées** comptabilisant près d'une quinzaine de propriétaires.

III. B Rencontres avec les propriétaires concernés :

La quasi-totalité des propriétaires a été contactée. Des rendez-vous ont été pris, des visites sur site ont permis aux propriétaires de réaliser concrètement l'impact de ce projet en leur terre.

Certains se sont d'ores et déjà inscrits dans ce projet en nous donnant leur autorisation de passage : 2 propriétaires sur 3 sur la commune de Taradeau, 2 propriétaires sur 4 sur la commune de la Motte.

D'autres s'y opposent comme sur la commune de Vidauban concerné sur près de 1500 mètres linéaire.



DRACÉNIE L'AVENIR S'OFFRE À NOUS.

AMPUS · BARGÈME · BARGEMON · CALLAS · CHÂTEAUDOUBLE · CLAVIERS · COMPS-SUR-ARTUBY · DRAGUIGNAN
FIGANIÈRES · FLAYOSC · LA BASTIDE · LA MOTTE · LA ROQUE-ESCLAPON · LE MUY · LES ARCS-SUR-ARGENS · LORGUES
MONTFERRAT · SAINT-ANTONIN-DU-VAR · SALERNES · SILLANS-LA-CASCADE · TARADEAU · TRANS-EN-PROVENCE · VIDAUBAN

IV. VOLETS URBANISME ET ENVIRONNEMENT :

Ce volet sera traité par tronçon.

IV.1 Tronçon Taradeau – Vidauban : 4500 ml

IV-1. a Volet urbanisme :

IV-1.a-1 Taradeau :

❖ **Plan local d'urbanisme :** PLU approuvé 10/11/2015

➤ **Les travaux envisagés sont compatibles avec le zonage ci-dessous :**

Zone UC :

Zone résidentielle d'habitat, de services et d'équipements de densité moyenne recouvrant une urbanisation pavillonnaire.

➤ Les travaux : aménagement du bas côtés de la RD 73

Zone AU 2 : « Quartier le Château »

L'article 2 autorise les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif d'infrastructure à condition d'être justifiées par la nécessité d'équiper la zone, ou d'assurer le service public.

➤ Les travaux : création d'un cheminement mode doux en site propre pour partie (200 ml). Un cheminement qui permet d'éviter le passage circulé et étroit formant le carrefour entre la RD 73 et la RD 10.

❖ **Liste des emplacements réservés :**

ER N°2 : Aménagement de la RD 73

- L'aménagement de cette section sera réalisée en partenariat avec le Conseil Départemental du Var.
- La CAD a déjà échangé avec ce dernier sur ce projet : des préconisations seront émises sur la teneur du projet en phase AVP .

❖ **Servitude d'utilité publique :**

AC1_C : Monuments historiques classés : Servitudes des abords de la Chapelle

- Traversée de l'agglomération : les travaux consistent en la pose de signalétiques verticale et horizontale (panneaux, marquage, coussins berlinois).

IV-1.a-2 Vidauban :

❖ **Plan local d'Urbanisme :** PLU approuvé 17/12/2015

➤ Les travaux envisagés sont compatibles avec les zonages ci-dessous

Disposition générales:

L'article 6 autorise les ouvrages techniques d'utilité publique ou d'intérêt général dans toutes les zones nonobstant les dispositions d'urbanisme du règlement.



DRACÉNIE L'AVENIR S'OFFRE À NOUS.

AMPUS · BARGÈME · BARGEMON · CALLAS · CHÂTEAUDOUBLE · CLAVIERS · COMPS-SUR-ARTUBY · DRAGUIGNAN
FIGANIÈRES · FLAYOSC · LA BASTIDE · LA MOTTE · LA ROQUE-ESCLAPON · LE MUY · LES ARCS-SUR-ARGENS · LORGUES
MONTFERRAT · SAINT-ANTONIN-DU-VAR · SALERNES · SILLANS-LA-CASCADE · TARADEAU · TRANS-EN-PROVENCE · VIDAUBAN

Zone Agricole : « Quartier Plan Guillet »

Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondations :

Zone Rouge L'article 1-2 admet dans l'ensemble des 3 sous-zones les travaux de création, d'extension ou d'aménagement d'infrastructures et de réseaux.

- Les travaux : création de voie verte de 3 mètres de large, revêtement dur, lisse et pérenne, borne de balisage.

❖ Liste des emplacements réservés (carte P) :

ER N°N°78 : Aménagement – RD 48 – Pont de L'Argens à Lorgues

- L'aménagement de cette section sera réalisée en partenariat avec le Conseil Départemental du Var;
- La CAD a déjà échangé avec ce dernier sur ce projet : des préconisations seront émises sur la teneur du projet en phase AVP.

❖ Servitude d'Utilité publique :

AC 1_I : Monument historique inscrit : Domaine du Château d'Astros.

- L'avis de l'ABF sera demandé en phase opérationnelle

IV-1.b Volet Environnement:

IV-b-1 Taradeau, projet situé en partie dans les zones indiquées :

➤ Pas de travaux dans ces zones

- NATURA 2000 : Vallée de l'Argens
- ZNIEFF II: Vallée de l'Argens
- Défrichement : Zone soumise à autorisation
- Zone de sensibilité Tortue d'Hermann modérée (Zone verte)

IV-1.b-2 Vidauban, projet situé en partie dans les zones indiquées :

- NATURA 2000 : Vallée de l'Argens
Linéaire impacté : 1700 ml
- Un dossier simplifié des évaluations des incidences sera élaboré en phase opérationnelle, l'avis des chargés de mission a déjà été recueillis
- ZNIEFF II: Vallée de l'Argens
Linéaire impacté : 1700 ml
- Défrichement : Zone soumise à autorisation
Superficie : 800 m²
- Un dossier de demande d'autorisation de défrichement sera élaboré dès que le foncier sera maîtrisé
- Zone de sensibilité Tortue d'Hermann modérée
Linéaire impacté en jaune : 600 ml



DRACÉNIE L'AVENIR S'OFFRE À NOUS.

AMPUS · BARGÈME · BARGEMON · CALLAS · CHÂTEAUDOUBLE · CLAVIERS · COMPS-SUR-ARTUBY · DRAGUIGNAN
FIGANIÈRES · FLAYOSC · LA BASTIDE · LA MOTTE · LA ROQUE-ESCLAPON · LE MUY · LES ARCS-SUR-ARGENS · LORGUES
MONTFERRAT · SAINT-ANTONIN-DU-VAR · SALERNES · SILLANS-LA-CASCADE · TARADEAU · TRANS-EN-PROVENCE · VIDAUBAN

3. Tracé étudié et non retenu :

➤ Variante du tracé étudié : Passerelle en encorbellement du pont SNCF (TGV) pour connecter les 2 communes

Le tracé étudié entre les communes de Taradeau et de Vidauban impactait les terres du domaine viticole du Château de Saint Martin ; Un passage en encorbellement à la passerelle SNCF existante (TGV) était envisagé pour traverser l'Argens afin de connecter directement la base de loisirs communale du Bd du Coua de Can de Vidauban.

Deux points durs à cette variante :

- La SNCF a émis un avis défavorable sur ce projet, indiquant que l'encorbellement à la passerelle, sur laquelle des TGV roulaient, était trop risqués.
- Le coût supposé de l'ouvrage.

➤ Variante du tracé retenu : passage au bord de l'Argens :

Suite aux préconisations du chargé de mission Natura 2000, le tracé a été modifié.

Annexe N° 6 : courriels d'échanges



DRACÉNIE L'AVENIR S'OFFRE À NOUS.

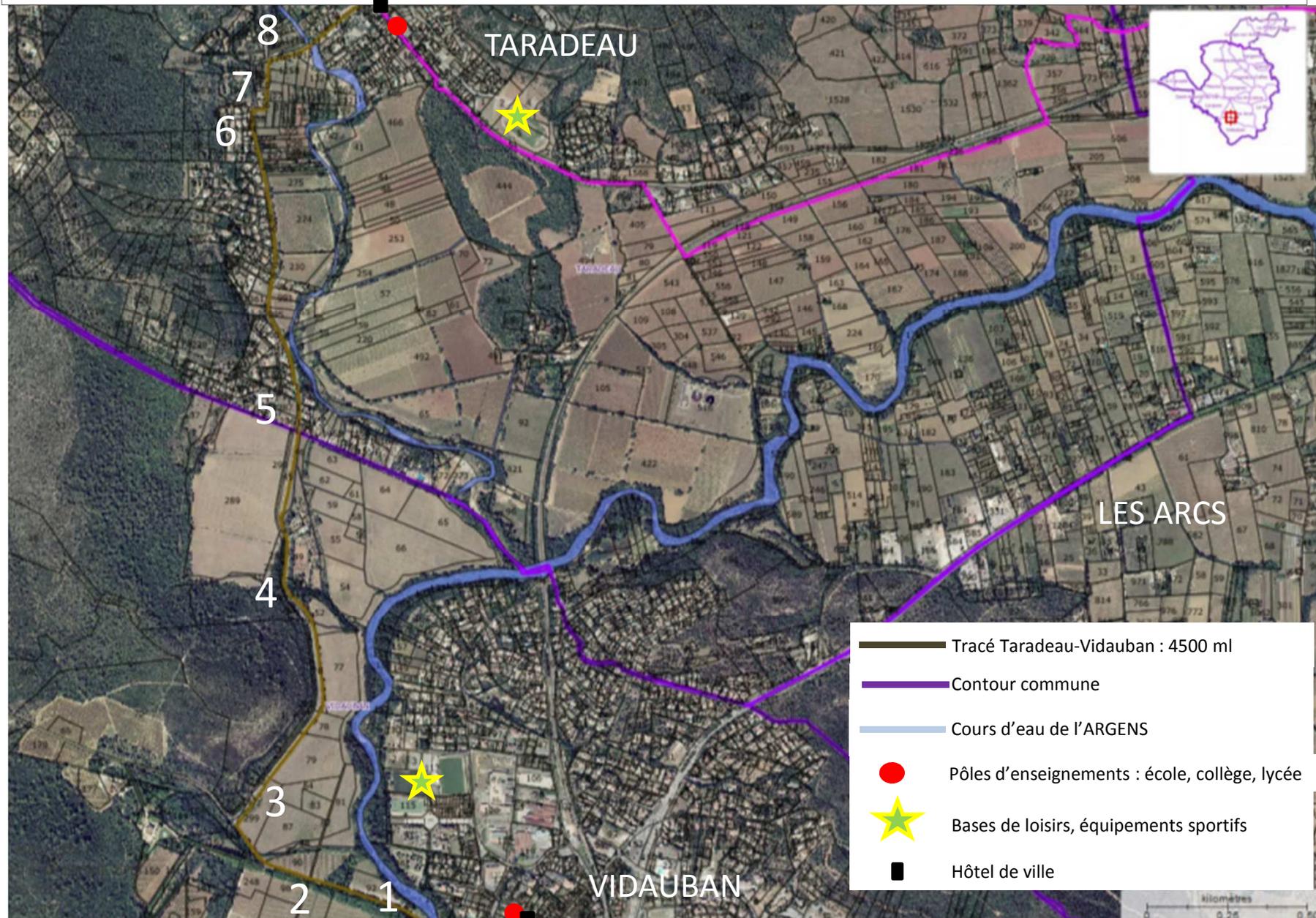
AMPUS · BARGÈME · BARGEMON · CALLAS · CHÂTEAUDOUBLE · CLAVIERS · COMPS-SUR-ARTUBY · DRAGUIGNAN
FIGANIÈRES · FLAYOSC · LA BASTIDE · LA MOTTE · LA ROQUE-ESCLAPON · LE MUY · LES ARCS-SUR-ARGENS · LORGUES
MONTFERRAT · SAINT-ANTONIN-DU-VAR · SALERNES · SILLANS-LA-CASCADE · TARADEAU · TRANS-EN-PROVENCE · VIDAUBAN

CARTES Tronçon Taradeau-Vidauban :

- Plan Cadastral
- Photographies
- Plan Local d'Urbanisme
- PPPRI et monuments, sites inscrits et classés
- Natura 2000
- ZNIEFF
- Zone de sensibilité de Tortue Hermann
- Zone soumise à autorisation de défrichement
- Tracés étudiés et non retenus

Tronçon Taradeau-Vidauban : Itinéraire 4500 ml

Plan cadastral



Tronçon Taradeau-Vidauban : Itinéraire 4500 ml
VIDAUBAN



1. RD 48, Aménagement du bas-côté



2. RD 48, Création voie verte, défrichement



3. RD 73, Création de voie verte le long des champs en friche



4. RD 73, Création de voie verte le long des champs en friche,
défrichement

Tronçon Taradeau-Vidauban : Itinéraire 4500 ml
TARADEAU



5. RD 73, Aménagement du bas-côté



6. Création de voie verte

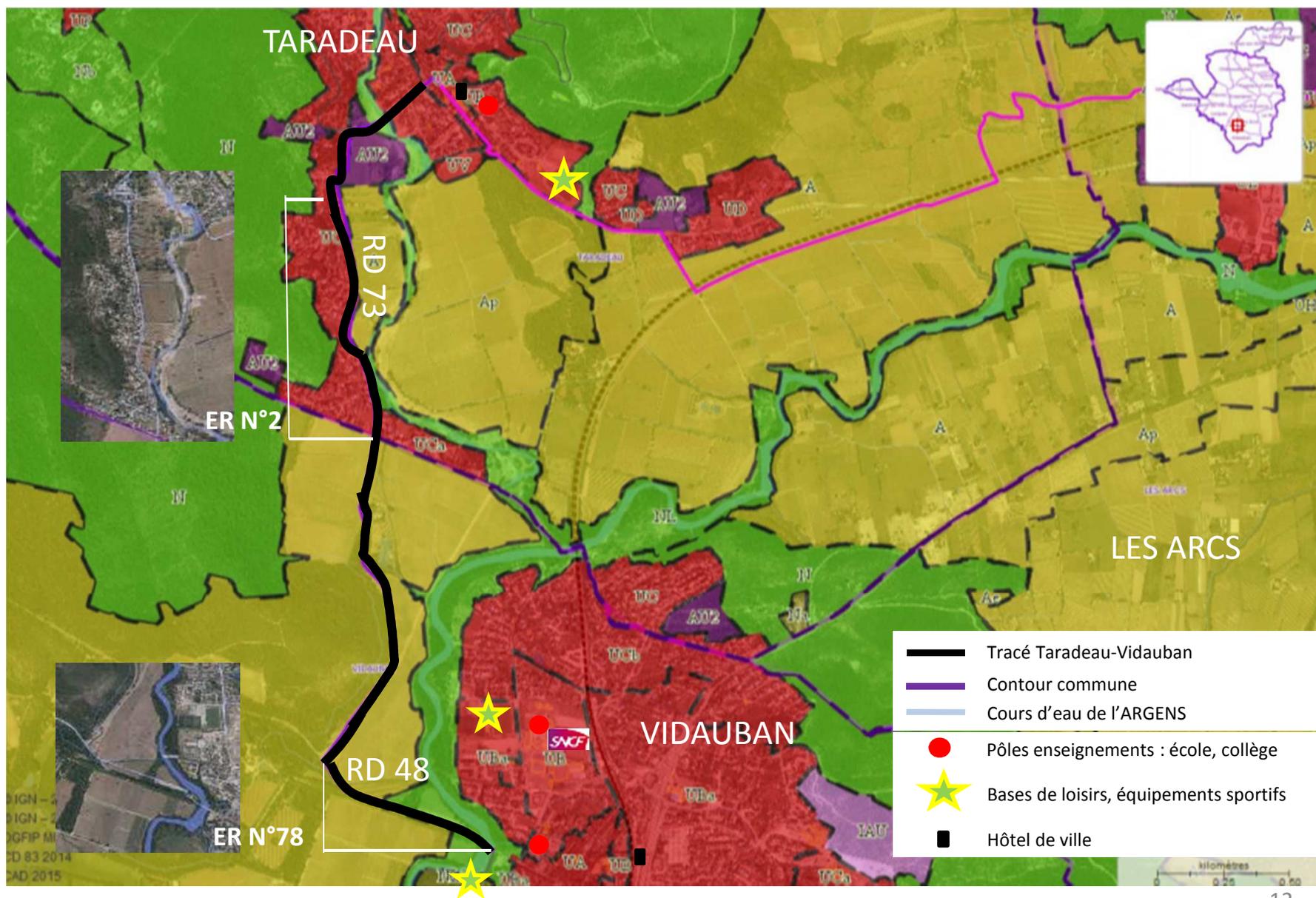


7. Reprise du chemin existant, accès riverain

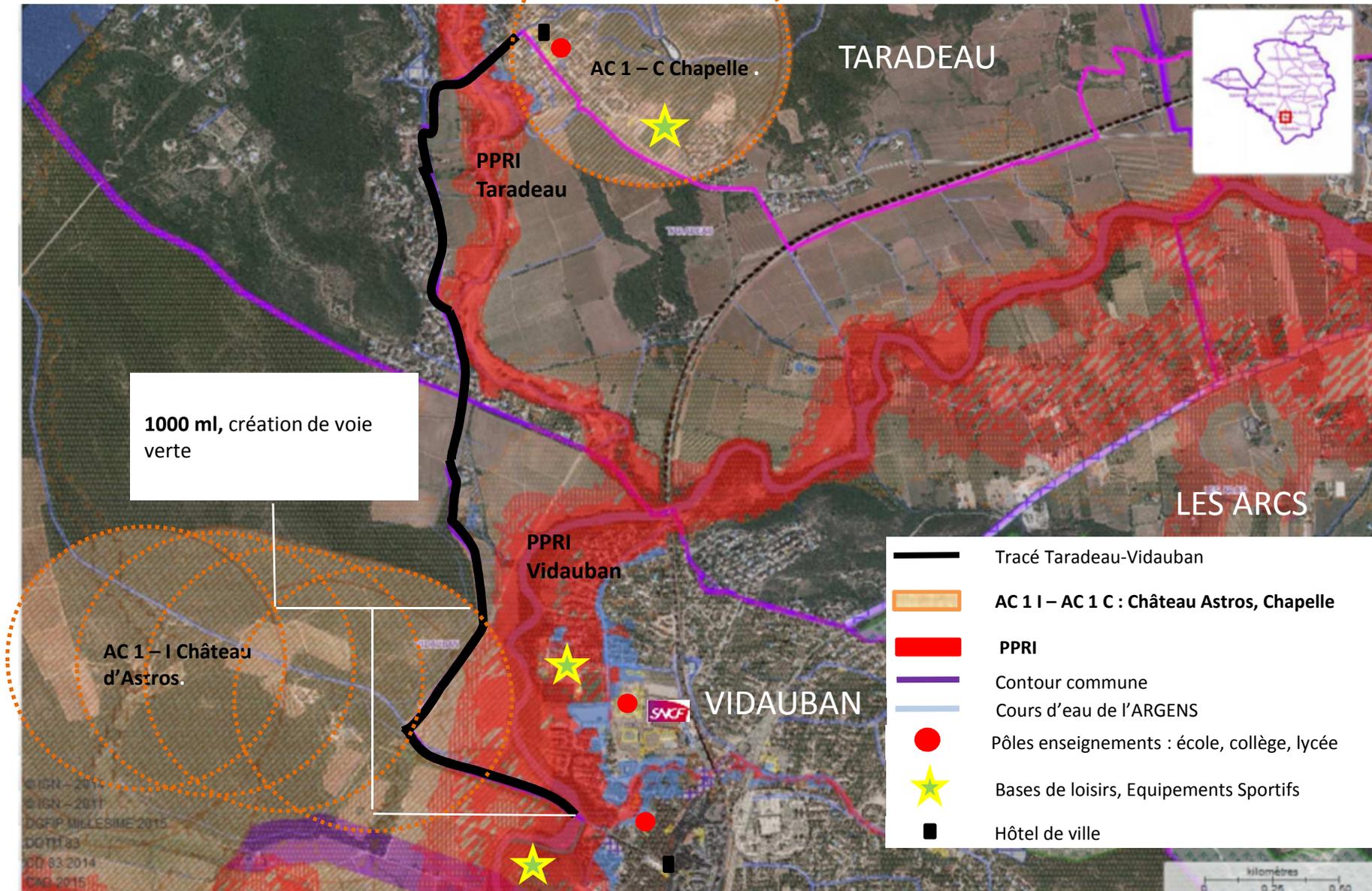


8. Traversée d'agglomération

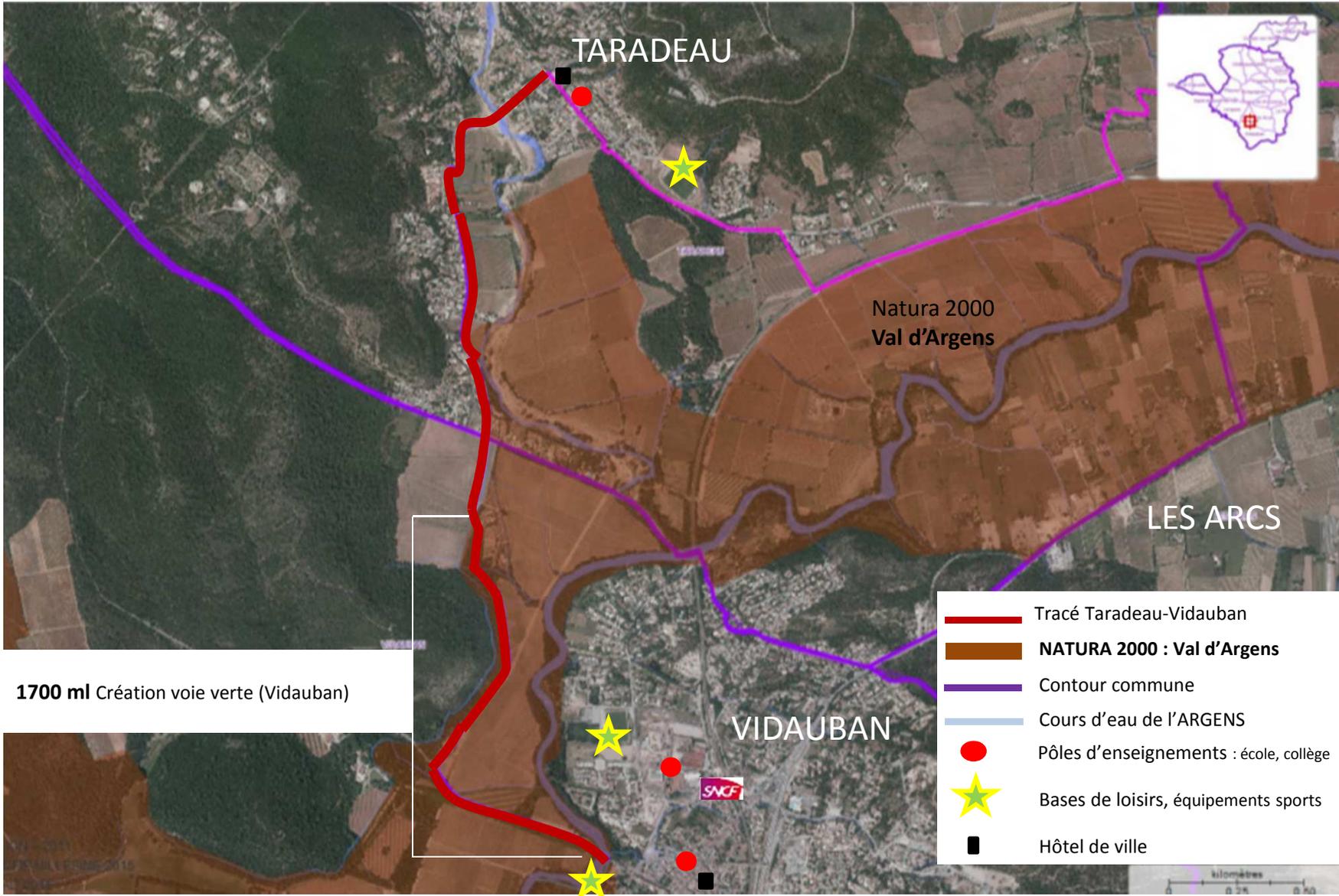
Tronçon Taradeau – Vidauban : Zonages Plans Locaux d'Urbanisme



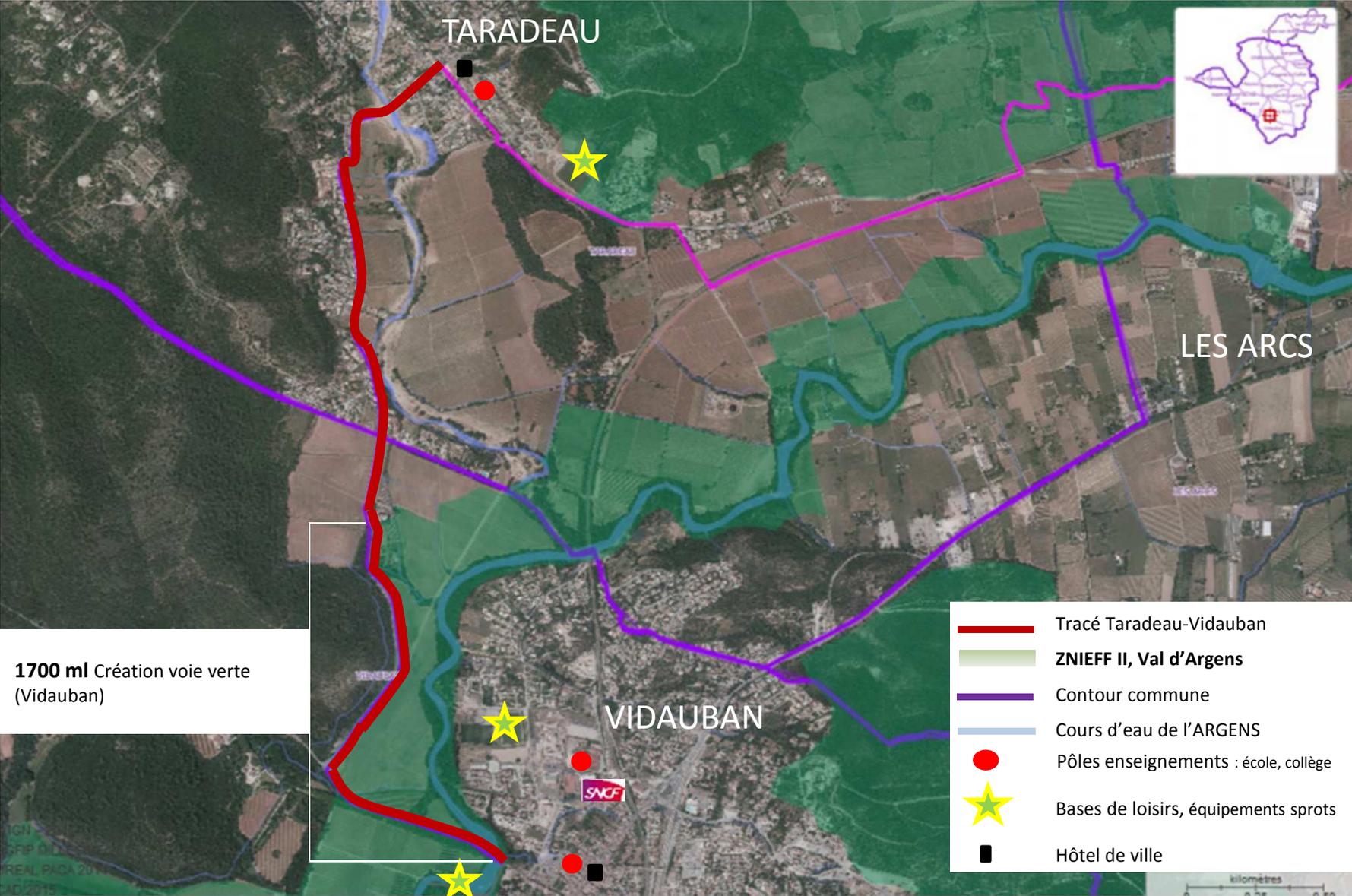
Tronçon Taradeau – Vidauban : Servitude d'utilité publique



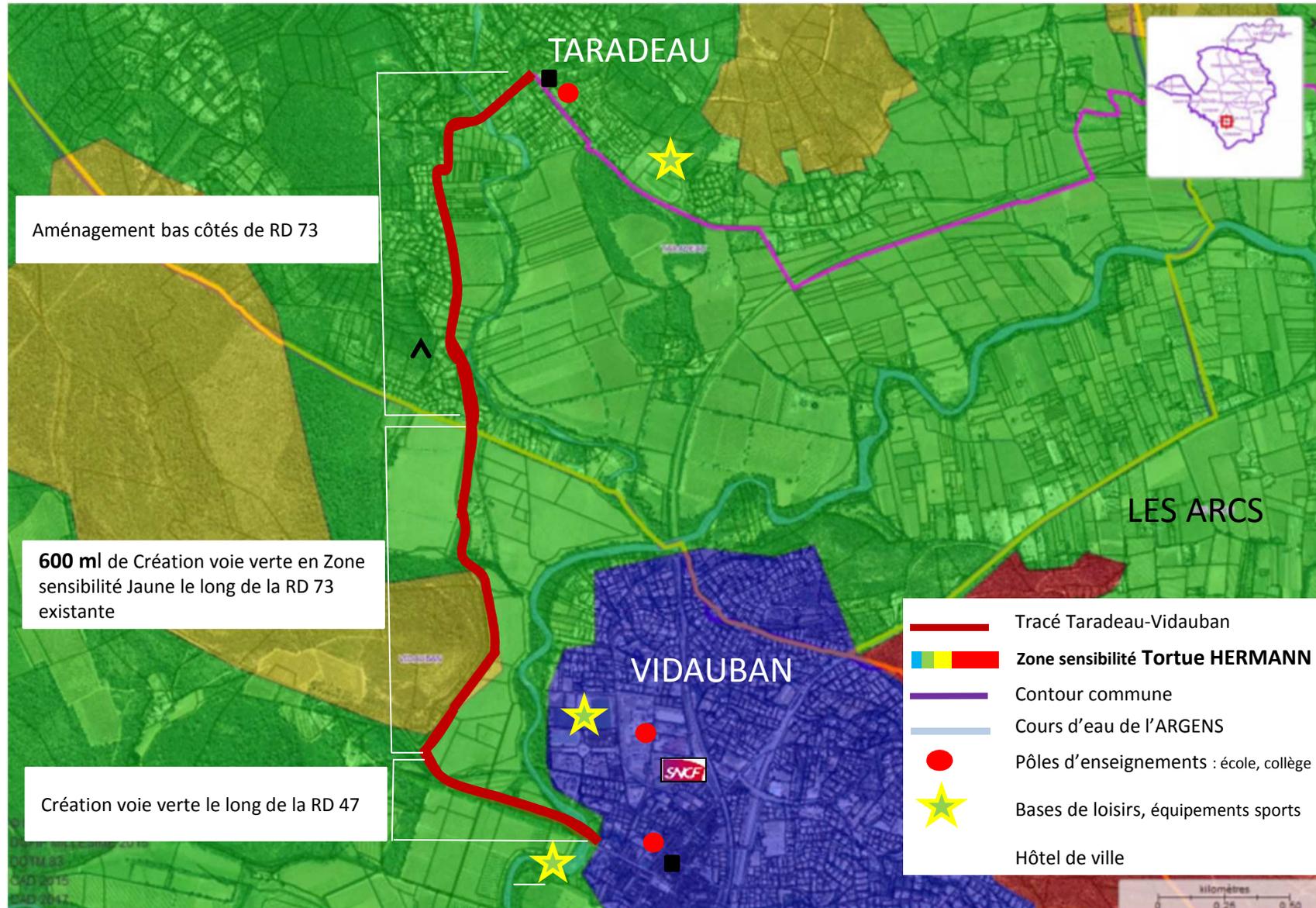
Tronçon Taradeau – Vidauban : Zone des travaux au sein de NATURA 2000 Val d'Argens



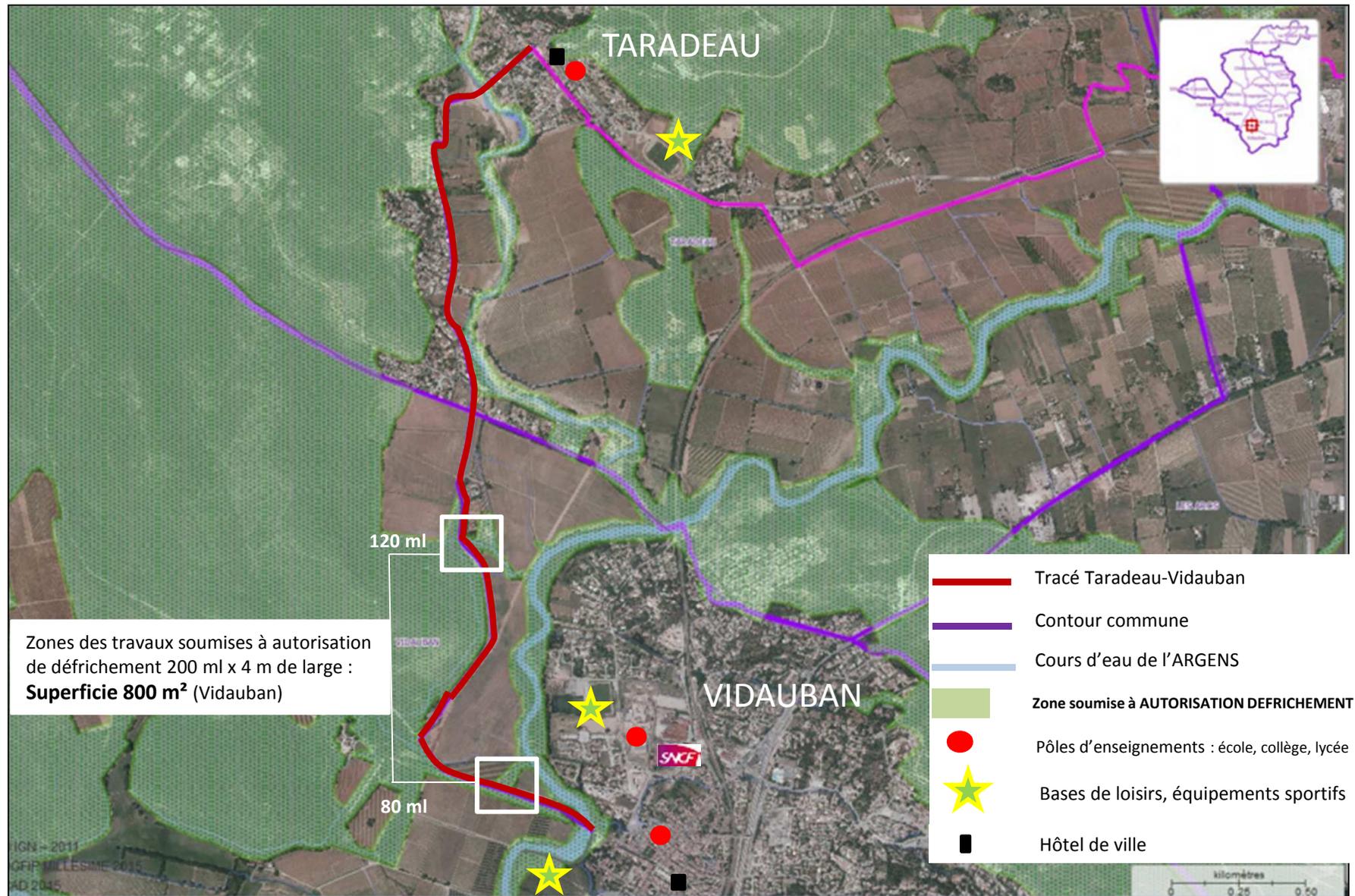
Tronçon Taradeau – Vidauban : Zone des travaux au sein de la ZNIEFF II, Val d'Argens



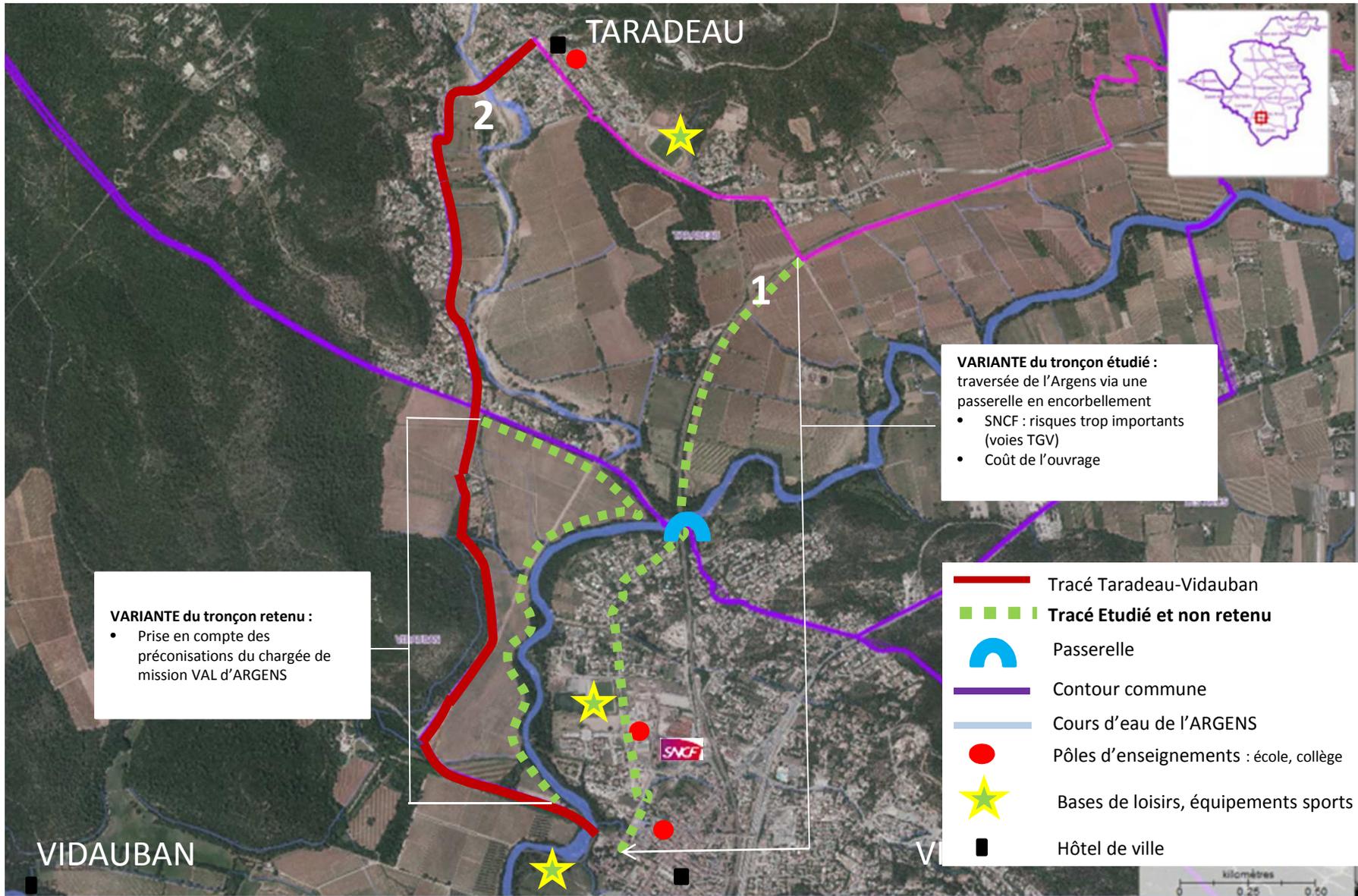
Tronçon Taradeau – Vidauban : Zone Sensibilité des Tortues d’Hermann



Tronçon Taradeau – Vidauban : Zones des travaux soumises à autorisation de défrichement



Tronçon Taradeau – Vidauban : Tracé étudié et non retenu





DRACÉNIE L'AVENIR S'OFFRE À NOUS.

AMPUS · BARGÈME · BARGEMON · CALLAS · CHÂTEAUDOUBLE · CLAVIERS · COMPS-SUR-ARTUBY · DRAGUIGNAN
FIGANIÈRES · FLAYOSC · LA BASTIDE · LA MOTTE · LA ROQUE-ESCLAPON · LE MUY · LES ARCS-SUR-ARGENS · LORGUES
MONTFERRAT · SAINT-ANTONIN-DU-VAR · SALERNES · SILLANS-LA-CASCADE · TARADEAU · TRANS-EN-PROVENCE · VIDAUBAN

IV-2. Tronçon Taradeau – Les Arcs : 5 500 ml

IV-2. a. Volet urbanisme :

IV-2.a-1 Taradeau :

❖ Plan local d'urbanisme : PLU approuvé 10/11/2015

- Les travaux envisagés sont compatibles avec les zonages ci-dessous :

Zone Agricole : « Quartiers Le Plan, Nougier d'Esquier, La Clemensane »
L'Article 2 autorise les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif ayant fait l'objet d'une réservation aux plans **ou nécessité par le bon fonctionnement de la commune.**

❖ Liste des emplacements réservés :

ER N°16 « Quartier le Plan » : Elargissement d'une voie existante type chemin

- Compatible avec le passage de l'itinéraire

❖ Servitude d'utilité publique :

Aucune sur le tracé

IV-2.a-2 Les Arcs sur Argens :

❖ Plan local d'urbanisme : PLU approuvé 29/05/2013

- Les travaux envisagés sont compatibles avec les zonages ci-dessous :

Zone A, Chemin rural Saint Pierre, Quartier Estroy :

L'article 2 autorise les installations et ouvrages d'infrastructures tels que réseau, voirie et les équipements publics ou d'intérêt général sous réserve d'une intégration optimale dans l'environnement.

❖ Liste des emplacements réservés :

ER N°34 : Elargissement du chemin de la Chabotte et pluvial en fossé.

- Compatible avec le passage de l'itinéraire

❖ Servitude d'utilité publique :

Aucune sur le tracé

IV-2.b Volet Environnement :

IV-2.b-1 Taradeau, projet situé en partie dans les zones indiquées :



NATURA 2000 : Vallée de l'Argens

Linéaire impacté : 300 ml – Bord de RD 10, tournières de vignes

- Un dossier simplifié des évaluations des incidences sera élaboré en phase opérationnelle, l'avis des chargés de mission sera recueilli



DRACÉNIE L'AVENIR S'OFFRE À NOUS.

AMPUS · BARGÈME · BARGEMON · CALLAS · CHÂTEAUDOUBLE · CLAVIERS · COMPS-SUR-ARTUBY · DRAGUIGNAN
FIGANIÈRES · FLAYOSC · LA BASTIDE · LA MOTTE · LA ROQUE-ESCLAPON · LE MUY · LES ARCS-SUR-ARGENS · LORGUES
MONTFERRAT · SAINT-ANTONIN-DU-VAR · SALERNES · SILLANS-LA-CASCADE · TARADEAU · TRANS-EN-PROVENCE · VIDAUBAN



ZNIEFF II: **Plaine et Colline de Taradeau**

Linéaire impacté :

- **172 ml**, Chemin la Clemensane :
Travaux : signalétique (pose de panneaux, bornes, coussins berlinois)
- 1400 ml, Chemin rural Saint Pierre sur les communes de Taradeau et Les Arcs
Travaux : revêtement type enrobé, pose de panneaux et de bornes

Défrichement : Zone NON soumise à autorisation

Zone de sensibilité Tortue d'Hermann : faible

IV-2.b-2 Les Arcs sur Argens : projet situé en partie dans les zones indiquées :

NATURA 2000



ZNIEFF II: Plaine et colline de Taradeau

Cf : 2.1 Taradeau

Défrichement : Zone NON soumise à autorisation

Zone de sensibilité Tortue d'Hermann modérée
(Zone verte)

IV-2.c Tracé étudié et non retenu :

Idem que le tronçon Taradeau – Vidauban



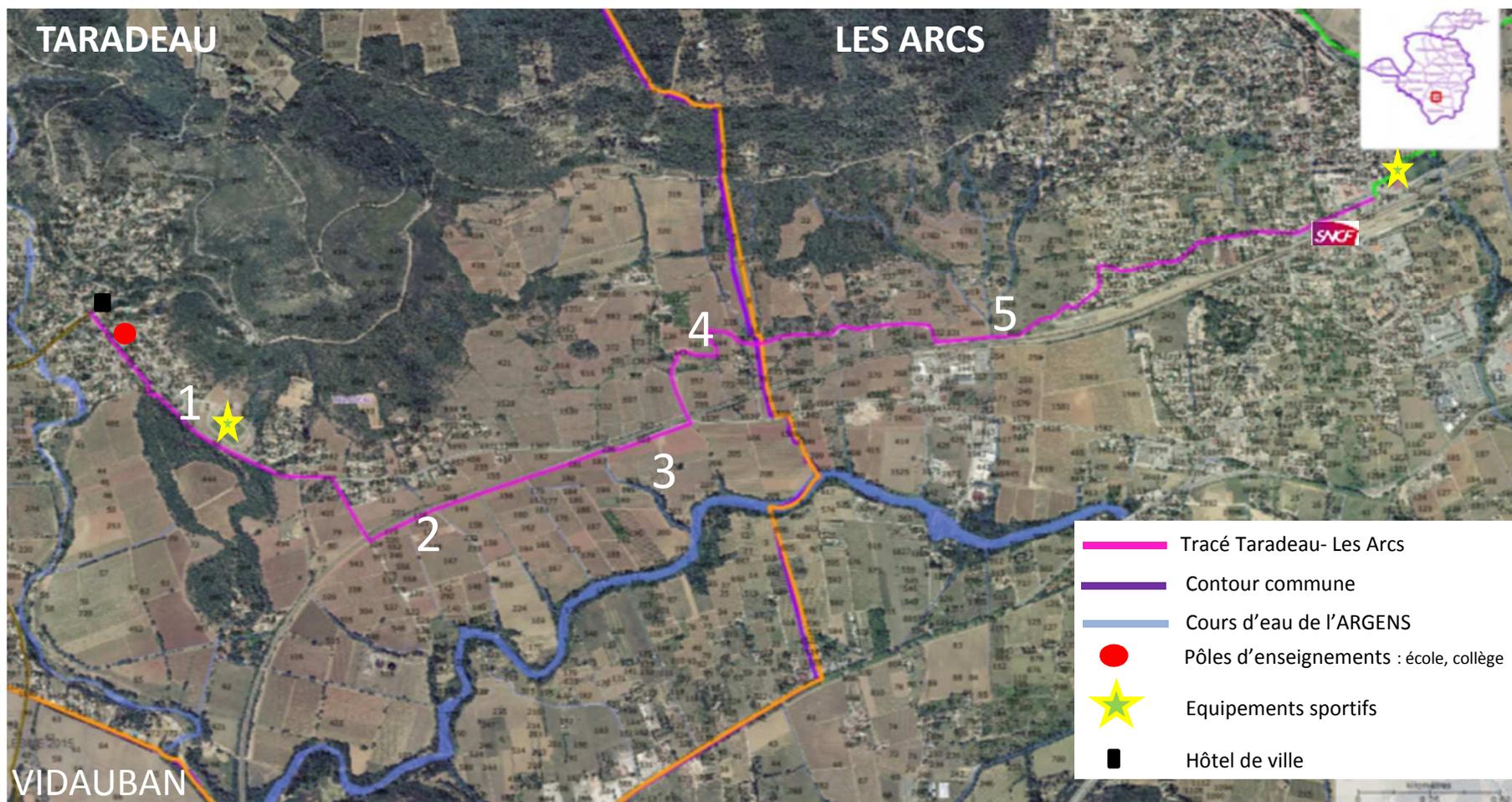
DRACÉNIE L'AVENIR S'OFFRE À NOUS.

AMPUS · BARGÈME · BARGEMON · CALLAS · CHÂTEAUDOUBLE · CLAVIERS · COMPS-SUR-ARTUBY · DRAGUIGNAN
FIGANIÈRES · FLAYOSC · LA BASTIDE · LA MOTTE · LA ROQUE-ESCLAPON · LE MUY · LES ARCS-SUR-ARGENS · LORGUES
MONTFERRAT · SAINT-ANTONIN-DU-VAR · SALERNES · SILLANS-LA-CASCADE · TARADEAU · TRANS-EN-PROVENCE · VIDAUBAN

CARTES Tronçon Taradeau-Les Arcs sur Argens :

- Plan Cadastral
- Photographies
- Plan Local d'Urbanisme
- PPPRI et monuments, sites inscrits et classés
- Natura 2000
- ZNIEFF
- Zone de sensibilité de Tortue Hermann
- Zone soumise à autorisation de défrichement
- Tracés étudiés et non retenus

Tronçon Taradeau – Les Arcs : Itinéraire 5500 ml
Plan cadastral



Tronçon Taradeau – Les Arcs : Itinéraire 5500 ml

TARADEAU



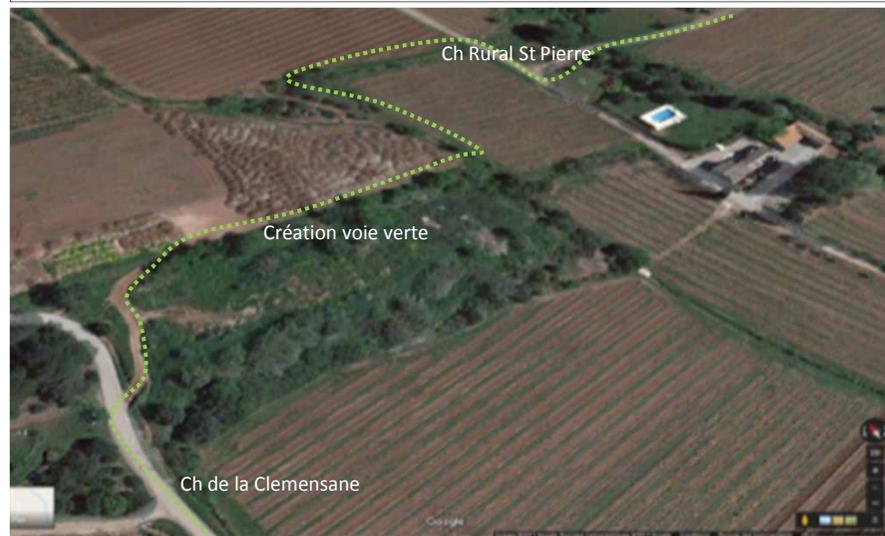
1. Chemin piétonnier existant



2. Chemin communal « Le Plan »



3. Création voie verte, le long du champs de vignes



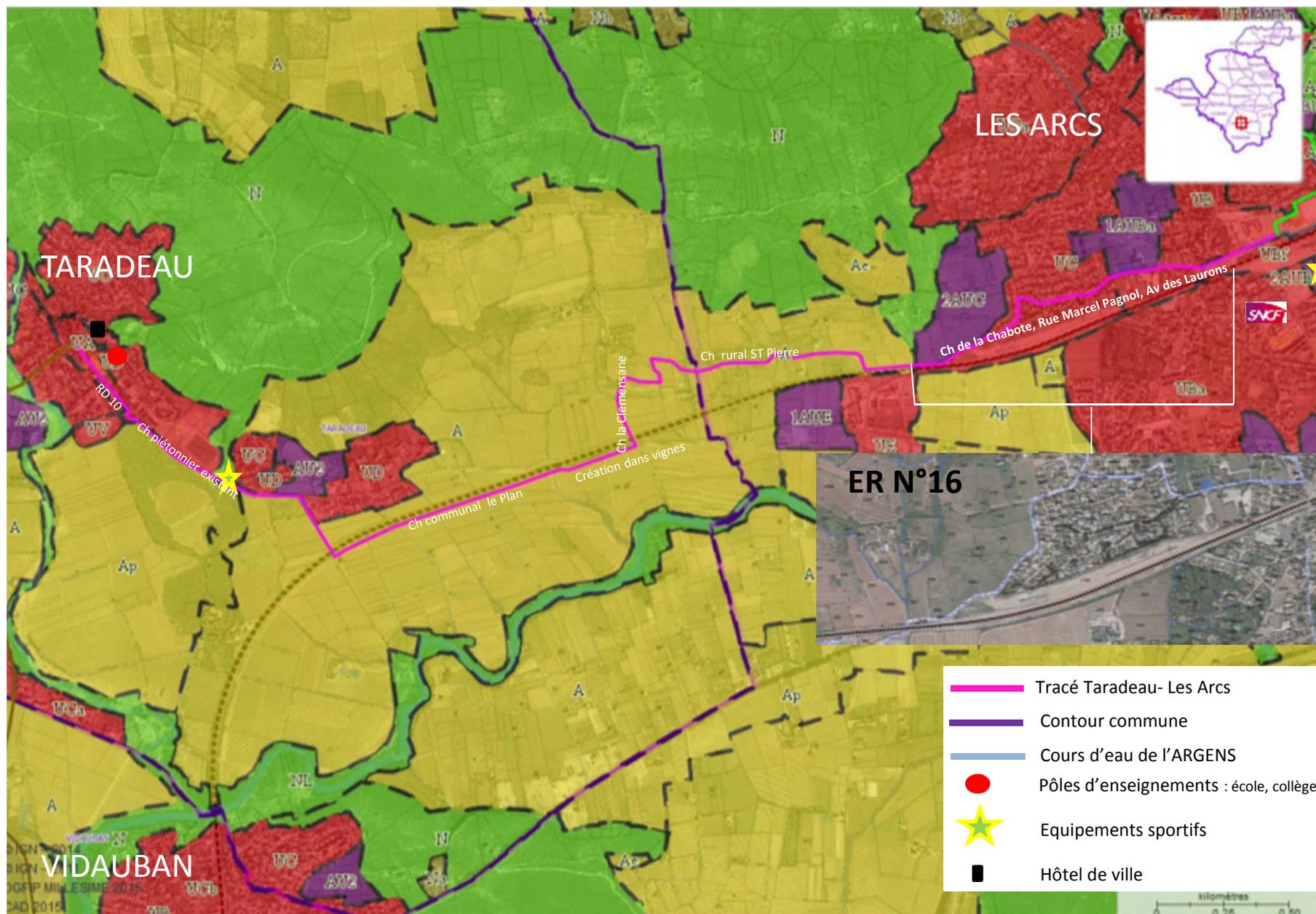
4. Création de voie verte entre le ch communal de la Clemensane et le chemin rural St PIERRE

Tronçon Taradeau – Les Arcs : Itinéraire 5500 ml
LES ARCS

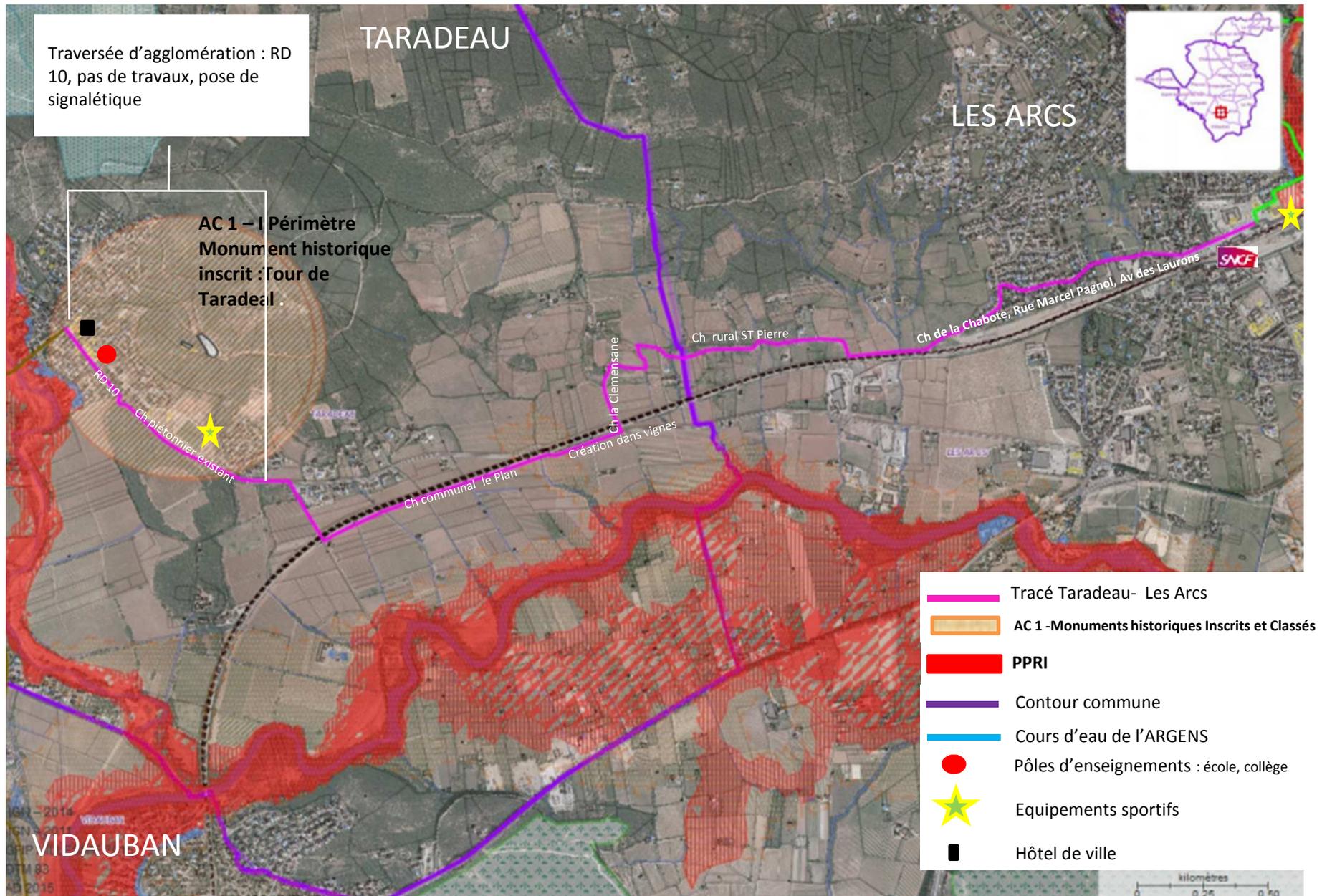


5. Chemin communal de la Chabote et Chemin rural St PIERRE

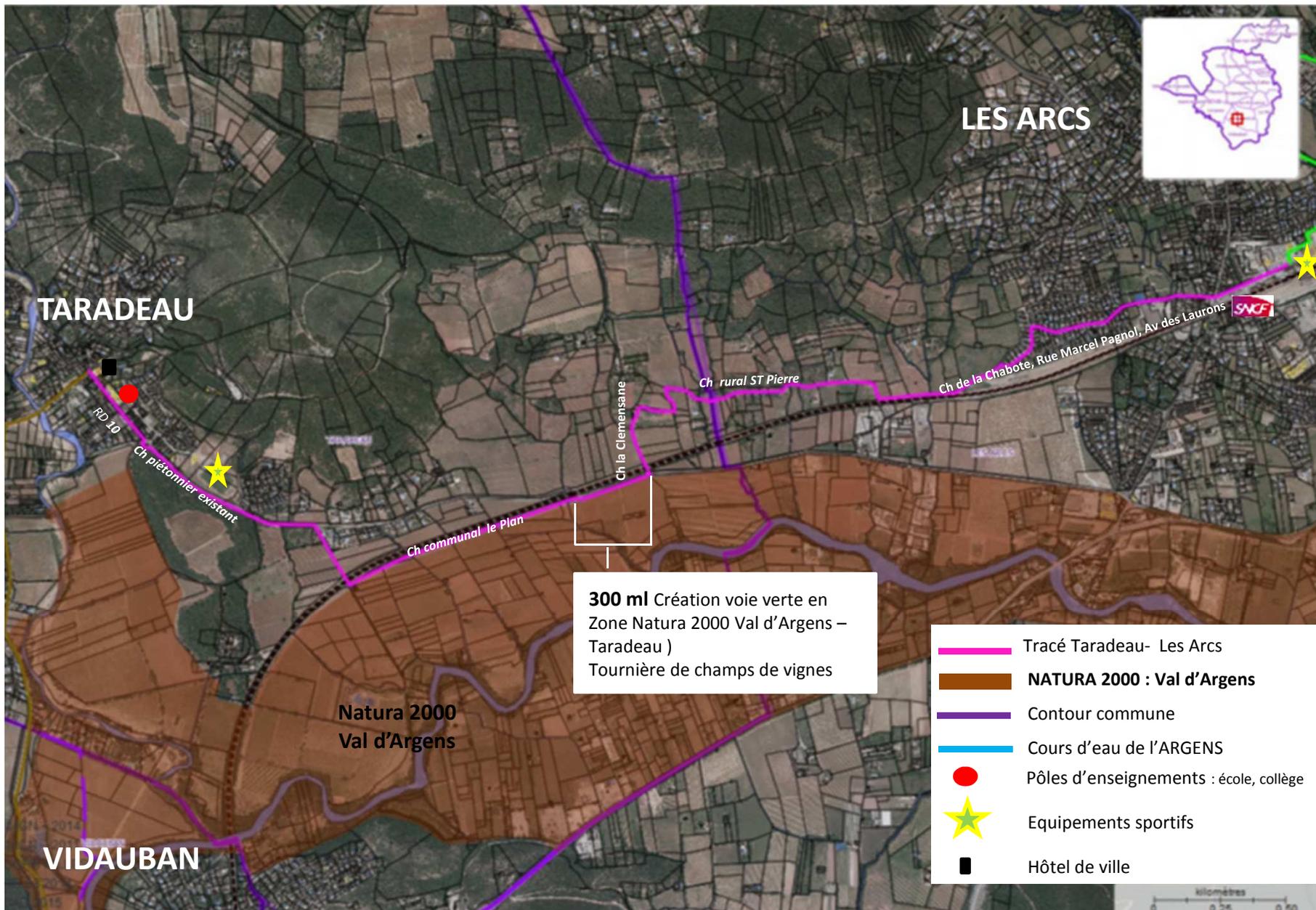
Tronçon Taradeau – Les Arcs : Zonages Plans Locaux d’Urbanisme



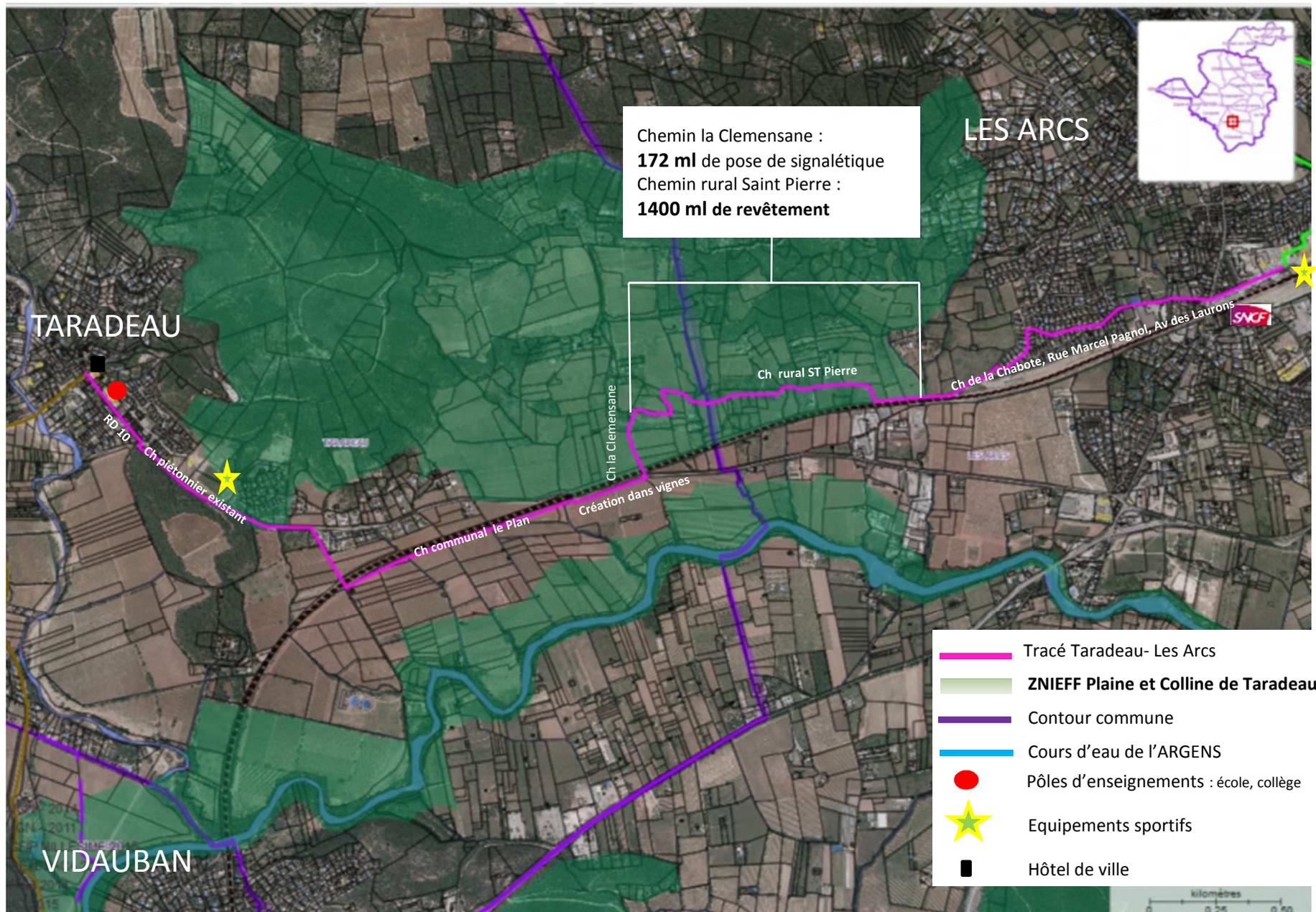
Tronçon Taradeau – Les Arcs : Servitude d'utilité publique



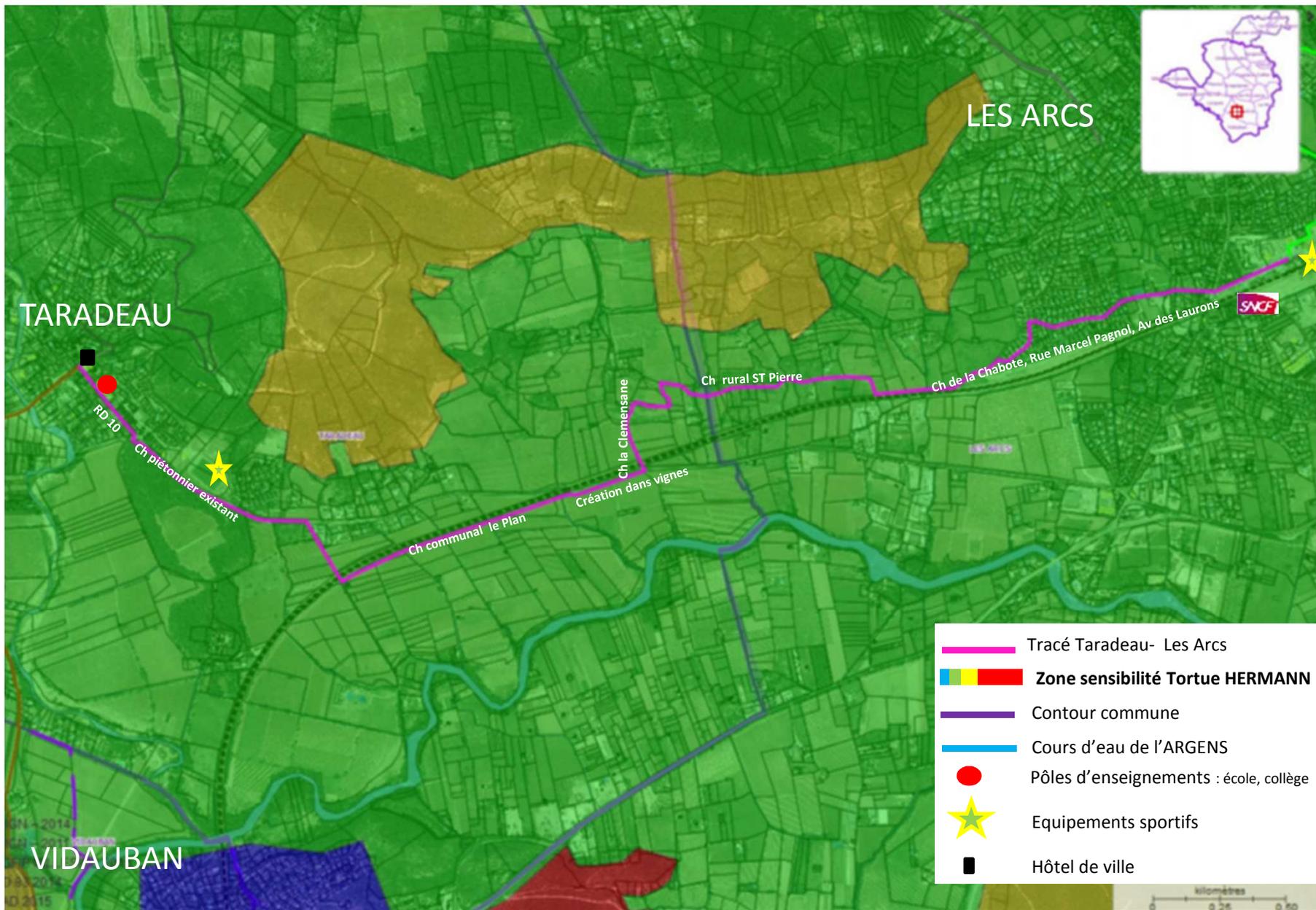
Tronçon Taradeau – Les Arcs : Zone des travaux au sein de NATURA 2000 Val d'Argens



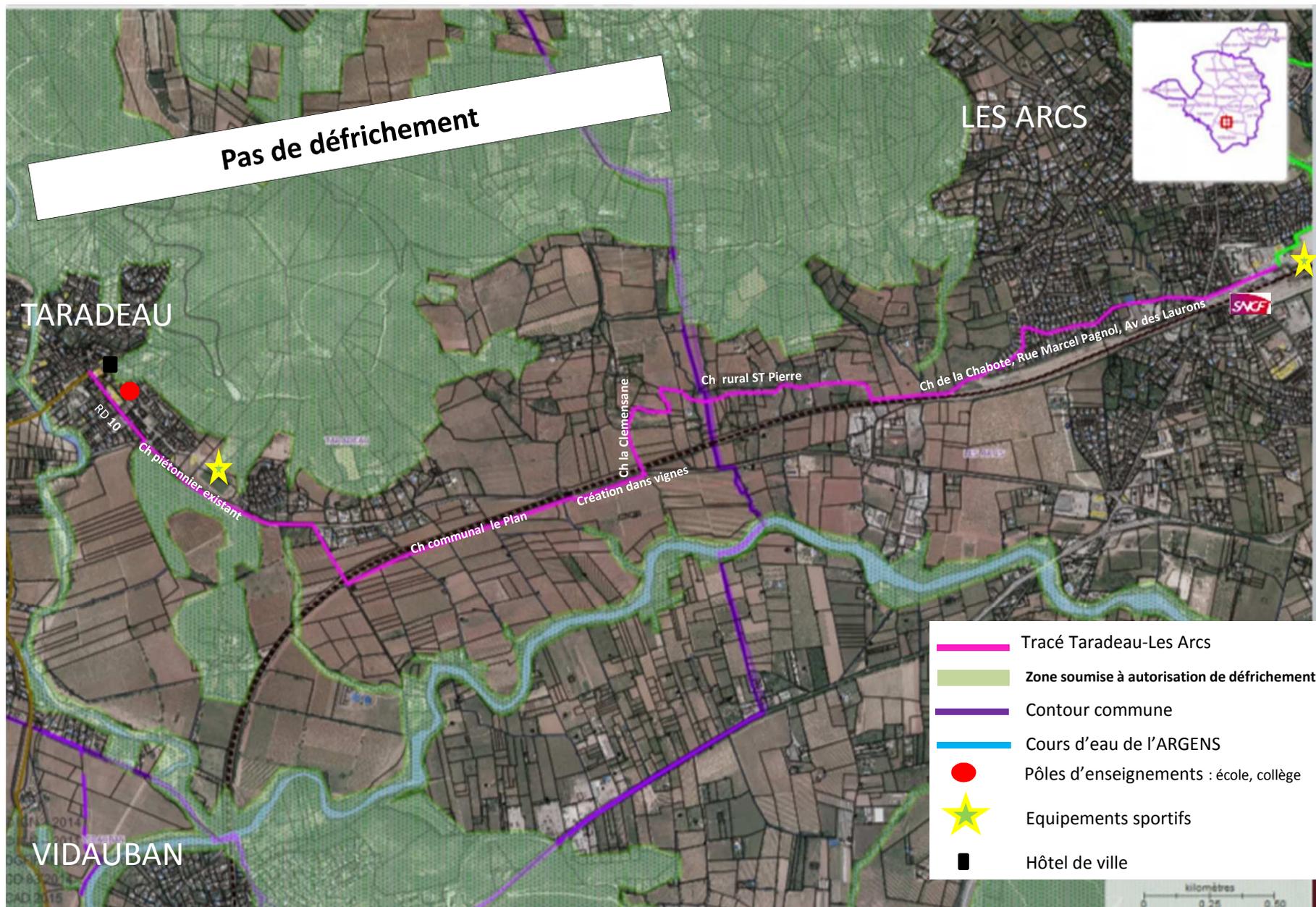
Tronçon Taradeau – Les Arcs : Zone des travaux au sein de la ZNIEFF Plaine et colline de Taradeau



Tronçon Taradeau – Vidauban : Zone Sensibilité des Tortues d’Hermann



Tronçon Taradeau – Les Arcs : Zones des travaux soumises à autorisation de défrichage





DRACÉNIE L'AVENIR S'OFFRE À NOUS.

AMPUS · BARGÈME · BARGEMON · CALLAS · CHÂTEAUDOUBLE · CLAVIERS · COMPS-SUR-ARTUBY · DRAGUIGNAN
FIGANIÈRES · FLAYOSC · LA BASTIDE · LA MOTTE · LA ROQUE-ESCLAPON · LE MUY · LES ARCS-SUR-ARGENS · LORGUES
MONTFERRAT · SAINT-ANTONIN-DU-VAR · SALERNES · SILLANS-LA-CASCADE · TARADEAU · TRANS-EN-PROVENCE · VIDAUBAN

IV-3 Tronçons Le Muy – La Motte : 6 500 ml

IV-3 .a Volet urbanisme :

IV-3 .a -1 Le Muy :

❖ **Plan local d'urbanisme : PLU approuvé 19/12/2016**

- Les travaux envisagés et situés en partie dans le bois « Bouis » sont compatibles avec les zonages ci-dessous :

Zone N :

L'article 2, autorise les constructions, installations, aménagements ou ouvrages nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

❖ **Liste des emplacements réservés :**

Aucun sur le tracé du tronçon

❖ **Servitude d'utilité publique (carte P) :**

Aucune sur le tracé du tronçon

IV-3 .a -2 La Motte :

❖ **Plan local d'urbanisme : PLU approuvé 01/09//2016**

- Les travaux envisagés sont compatibles avec les zonages ci-dessous :

Zone N : « SCI, Bois Bouis »

L'article 2.1 autorise les ouvrages techniques et les constructions à condition d'être nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et au fonctionnement de la zone même s'ils ne répondent pas à la vocation de la zone.

Zone 2 AU : « Bord de RD 91 »

L'article 2.1 autorise les ouvrages techniques divers (infrastructures) à condition d'être nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

Zone A : Bois Bouis, Quartier Clastron , Chemin rural des Eouvières

L'article 2.4 autorise les installations : les installations, constructions ou ouvrages techniques, y compris ceux relevant de la réglementation sur les installations classées, sous réserve de démontrer la nécessité techniques, à condition qu'elles soient directement nécessaires aux services publics

❖ **Liste des emplacements réservés :**

ER N°7 : Tronçon de la vigne à vélo

❖ **Servitude d'utilité publique (carte P) :**

Chemin rural Saint Joseph, linéaire dans cette zone très limité : 80 ml

AC 2_C : Protection des sites « Saut du Capellan »

- L'avis de l'ABF sera demandé en phase opérationnelle

IV-3 .b Volet environnement :

IV-3 .b .1 Le Muy, projet situé en partie dans les zones indiquées :

- | | |
|-------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | NATURA 2000 |
| <input type="checkbox"/> | ZNIEFF II: Vallée de la Nartuby, Nartuby d'Ampus |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Défrichement : Zone soumise à autorisation |
- Aucun défrichement , chemin déjà existant Bois Bouis



DRACÉNIE L'AVENIR S'OFFRE À NOUS.

AMPUS · BARGÈME · BARGEMON · CALLAS · CHÂTEAUDOUBLE · CLAVIERS · COMPS-SUR-ARTUBY · DRAGUIGNAN
FIGANIÈRES · FLAYOSC · LA BASTIDE · LA MOTTE · LA ROQUE-ESCLAPON · LE MUY · LES ARCS-SUR-ARGENS · LORGUES
MONTFERRAT · SAINT-ANTONIN-DU-VAR · SALERNES · SILLANS-LA-CASCADE · TARADEAU · TRANS-EN-PROVENCE · VIDAUBAN

Zone de sensibilité Tortue d'Hermann modérée
(Zone verte)

IV-3.b-2 La Motte : projet situé en partie dans les zones indiquées :

NATURA 2000

ZNIEFF II: Vallée de la Nartuby, Nartuby d'Ampus

Défrichement : zone soumise à autorisation

➤ Aucun défrichement, chemin déjà existant Bois Bouis

Zone de sensibilité Tortue d'Hermann modérée
(Zone verte)

IV-3.c Tracé étudié et non retenu sur la commune de la Motte :

- Le tracé empruntait les terres du Domaine viticole de Valbourgès, Le propriétaire rencontré, n'a pas souhaité que le tracé passe au milieu de ses propriétés, En revanche, il a donné son accord pour un passage au plus proche du Bois Bouis
- Le tracé a ainsi été modifié avec l'accord du propriétaire Bois Bouis

- L'avantage de ce tracé :
 - Tracé identique pour la connexion aux communes de la Motte et du Muy depuis les Arcs Sainte Roseline
 - Chemins déjà existants

La section située dans le quartier de Valbourgès ne pourra se réaliser que lorsque l'action de construction d'un aménagement hydraulique (cf : PAPI, carte ci-jointe) sera opérationnelle (digue).

Effectivement, les propriétés impactées par cette action sont en partie les mêmes que celles du tracé de la vigne à vélo. Afin de faciliter la mise en œuvre par le SMA de cette action et plus particulièrement le volet communication, il est convenu entre SMA et CAD de mettre en œuvre cette section en même temps que cette action.

Ainsi, un itinéraire provisoire sera élaboré via un jalonnement de la RD 25, jusqu'au Chemin des Eouvières,



DRACÉNIE L'AVENIR S'OFFRE À NOUS.

AMPUS · BARGÈME · BARGEMON · CALLAS · CHÂTEAUDOUBLE · CLAVIERS · COMPS-SUR-ARTUBY · DRAGUIGNAN
FIGINIÈRES · FLAYOSC · LA BASTIDE · LA MOTTE · LA ROQUE-ESCLAPON · LE MUY · LES ARCS-SUR-ARGENS · LORGUES
MONTFERRAT · SAINT-ANTONIN-DU-VAR · SALERNES · SILLANS-LA-CASCADE · TARADEAU · TRANS-EN-PROVENCE · VIDAUBAN



PPV Complet de l'Argens et des Gâlières de l'Estret

AXE 6 - Ralentissement des écoulements
Action N°35: Réalisation d'aménagements hydrauliques sur la partie médiane du bassin versant de la Nartuby
OBJECTIFS DE L'ACTION (ETUDE + TRAVAUX)
Réduire les aléas sur les secteurs à forts enjeux en augmentant la capacité du lit de la Nartuby à évacuer les crues et limiter les incidences en aval en proposant des aménagements de ralentissement dynamique
DESCRIPTIF DE L'ACTION
Au regard des conséquences de la crue morphogène de juin 2010, des aménagements hydrauliques sont nécessaires pour réduire le risque inondation de la Nartuby sur des secteurs à forts enjeux socio-économiques (traversée des agglomérations de Draguignan et Trans en Pca). De manière globale, des travaux ont été pensés sur un secteur allant du chemin de la Clappe (Draguignan) jusqu'au saut de Capellan (La Motte). Le scénario retenu en phase d'étude préliminaire est celui permettant de gérer, sans débordement, les crues d'occurrence 30 ans. Pour répondre à cet objectif, les aménagements envisagés sur le cours d'eau sont les suivants: - restauration des capacités d'écoulement par l'augmentation de la section hydraulique du cours d'eau (traversée de Draguignan-Trans en Provence) ; - suppression d'obstacle à la continuité écologique (seuil de la Foue) ; - reprise ponctuelle de la morphologie de la Nartuby (secteur GÉMO à Trans en Pca) ; Ces interventions auront pour ambition de répondre à un double objectif qui est celui de réduire l'aléa tout en restaurant et/ou préservant les fonctionnalités du cours d'eau. Dans la plaine de Valbourgès, les mesures compensatoires à l'aménagement du lit mineur de la Nartuby sur la partie urbanisée Draguignan-Trans en Pca ont pour objectifs : - D'écrire les crues sur la plaine de Valbourgès ; - D'aménager la plaine en champ d'expansion contrôlé ; Les ouvrages à réaliser sont : - la création d'une digue transversale au champ majeur droit et un ouvrage de fuite ; - la création d'une seconde digue de fermeture longitudinale en rive droite permettant d'empêcher les eaux débordées de retourner dans le lit mineur ; - création d'un chenal de retour de crue. Ces travaux pourront être complétés par des mesures d'accompagnements : - améliorer le retour des eaux sur le secteur du pont Pompidou par la suppression d'un muret béton ; - créer une ouverture dans le remblais de la voie fermée pour diminuer l'impact des crues débordantes dans la zone.
TERRITOIRE CONCERNÉ
Bassin versant de la Nartuby - communes de Draguignan, Trans en Pca et La Motte (PPV approuvé)
MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE
SYNDICAT MIXTE DE L'ARGENS (SMA) - délégation Département, privés pour les ouvrages d'art et, SIVU et communes pour les réseaux humides

➤ Autre tracé étudié et non retenu :

- **Section au carrefour des chemins des Eouvières et des Serres et des Plaines :**

Suite à la rencontre avec les propriétaires, le tracé a été modifié avec un passage au nord de la Nartuby dans les propriétés du domaine viticole du château de Reva :

- L'avantage de ce tracé :

- Accord du propriétaire Château Reva
- Mise en lumière du domaine viticole
- Réduction de la visibilité sur les propriétés bâties



DRACÉNIE L'AVENIR S'OFFRE À NOUS.

AMPUS · BARGÈME · BARGEMON · CALLAS · CHÂTEAUDOUBLE · CLAVIERS · COMPS-SUR-ARTUBY · DRAGUIGNAN
FIGANIÈRES · FLAYOSC · LA BASTIDE · LA MOTTE · LA ROQUE-ESCLAPON · LE MUY · LES ARCS-SUR-ARGENS · LORGUES
MONTFERRAT · SAINT-ANTONIN-DU-VAR · SALERNES · SILLANS-LA-CASCADE · TARADEAU · TRANS-EN-PROVENCE · VIDAUBAN

IV-3. Tronçons Les Arcs Sainte Roseline – Le Muy : 7 000 ml

IV-3.a Volet urbanisme :

IV-3.a -1 La Motte :

Chemin rural : Ancienne route de Draguignan

❖ Plan local d'urbanisme : PLU approuvé 01/09/2016

➤ Les travaux envisagés sont compatibles avec les zonages ci-dessous

Zone A : L'article 2.4 autorise « les installations, constructions ou ouvrages techniques, y compris ceux relevant de la réglementation sur les installations classées, sous réserve de démontrer la nécessité techniques »

❖ Liste des emplacements réservés (carte P) :

ER N° 7 : Tracé de la vigne à vélo

❖ Servitude d'utilité publique (carte P) :

Aucune sur le chemin rural : ancienne route de Draguignan

IV-3.b Muy :

❖ Plan local d'urbanisme : PLU approuvé 19/12/2016

Les travaux envisagés sont compatibles avec les zonages indiqués ci-dessous :

Zone N :

L'article 2, autorise les constructions, installations, aménagements ou ouvrages nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

Zone A :

L'article 2 autorise les constructions, les installations ou ouvrages techniques, sous réserve de démontrer la nécessité technique de leur implantation et qu'ils ne portent pas atteinte au caractère de la zone .

Zone 3 AU :

La zone 3 AU correspond à l'extension Nord de la zone d'activités des Ferrières 1.

Le tracé de principe de la vigne à vélo est reporté, en contour de la zone; cependant, le tracé pourrait être aménager en piste cyclable (site propre) attenante à la voie de desserte de la zone comme le montre le schéma fonctionnel ci-après :

DRACÉNIE L'AVENIR S'OFFRE À NOUS.

AMPUS · BARGÈME · BARGEMON · CALLAS · CHÂTEAUDOUBLE · CLAVIERS · COMPS-SUR-ARTUBY · DRAGUIGNAN
FIGINIÈRES · FLAYOSC · LA BASTIDE · LA MOTTE · LA ROQUE-ESCLAPON · LE MUY · LES ARCS-SUR-ARGENS · LORGUES
MONTFERRAT · SAINT-ANTONIN-DU-VAR · SALERNES · SILLANS-LA-CASCADE · TARADEAU · TRANS-EN-PROVENCE · VIDAUBAN

OAP N°3 – QUARTIER DES FERRIÈRES (NORD)



Une connexion parfaite avec le réseau urbain des Ferrières (au Nord le zone SAU)



Des disponibilités foncières significatives, mobilisables à court terme

Contexte

Situé à l'Ouest de l'agglomération, le quartier des Ferrières constitue une des principales zones d'activités économiques de la commune. La réussite commerciale de ce quartier, idéalement situé le long de la RD1555 et directement relié au boulevard des Ferrières, combinée au peu de disponibilités foncières qu'il recèle, pose la question de la création d'une nouvelle offre économique en continuité de l'existant.

Dans ce cadre, le PLU prévoit que certaines parcelles situées au Nord du quartier, dont certaines sont déjà bâties (vocations économiques) et d'autres encore vierges de toute construction, fassent l'objet d'une extension des zones d'activités existantes. Ces parcelles correspondent à la réintégration dans le PLU d'une ancienne zone NA du POS qui se développait jusqu'en limite de la plaine agricole centrale dont l'unité est préservée. Seule une superficie réduite, située en limite Nord du site, perd sa vocation initiale, pour permettre au projet de disposer de dimensions cohérentes et adaptées à ses besoins.

Explication des choix

L'urbanisation des terrains concernés, classés en zone SAU du PLU, correspond à la création d'une nouvelle offre économique, en permettant de les aménager à court terme, afin de proposer de nouveaux terrains dans les meilleurs délais, en continuité immédiate des zones d'activités des Ferrières et des bâtiments déjà en activité sur le site. Cette zone SAU se développe sur une superficie limitée avoisinant 9 hectares.

Cet aménagement passe par la réalisation d'une voie de desserte intérieure qui permettra d'irriguer le site de manière cohérente tout en le raccordant aux voies structurantes des zones d'activités limitrophes, assurant ainsi un maillage optimum avec le tissu urbain existant.

Cette zone étant principalement destinée au développement des activités économiques, notamment artisanales, commerciales ou de services, la fonction d'habitat n'y est pas autorisée (à l'exception des logements de fonction ou de gardiennage). Aucun potentiel de développement du parc de logement n'y est donc envisagé.



DRACÉNIE L'AVENIR S'OFFRE À NOUS.

AMPUS · BARGÈME · BARGEMON · CALLAS · CHÂTEAUDOUBLE · CLAVIERS · COMPS-SUR-ARTUBY · DRAGUIGNAN
FIGANIÈRES · FLAYOSC · LA BASTIDE · LA MOTTE · LA ROQUE-ESCLAPON · LE MUY · LES ARCS-SUR-ARGENS · LORGUES
MONTFERRAT · SAINT-ANTONIN-DU-VAR · SALERNES · SILLANS-LA-CASCADE · TARADEAU · TRANS-EN-PROVENCE · VIDAUBAN

❖ Liste des emplacements réservés :

ER N°1 : Elargissement du chemin de Beauregard

ER N°2 : Elargissement du chemin des Cadenades

ER N°3 : Elargissement du chemin du Pelissier

Le tracé emprunte ces chemins communaux, les travaux consistent en la pose de signalétique (panneaux directionnels, de police...).

❖ Servitude d'utilité publique (carte P) :

Aucune sur le tracé du tronçon

IV-3.b Volet environnement :

➤ Aucun travaux dans les zones indiquées ci-dessous :

NATURA 2000

ZNIEFF II: Vallée de la Nartuby, Nartuby d'Ampus

Défrichement : aucun défrichement , chemin déjà existant

Zone de sensibilité Tortue d'Hermann modérée (Zone verte)

IV-3.c Tracé étudié et non retenu sur la commune du Muy :

- Plusieurs rencontres ont été organisées avec les propriétaires concernés : le tracé a ainsi été modifié pour réduire l'impact du projet au sein des champs de vignes.
- Le tracé a été intégré dans l'orientation d'aménagement et de programmation N°3 du plan local d'urbanisme de la commune du Muy.



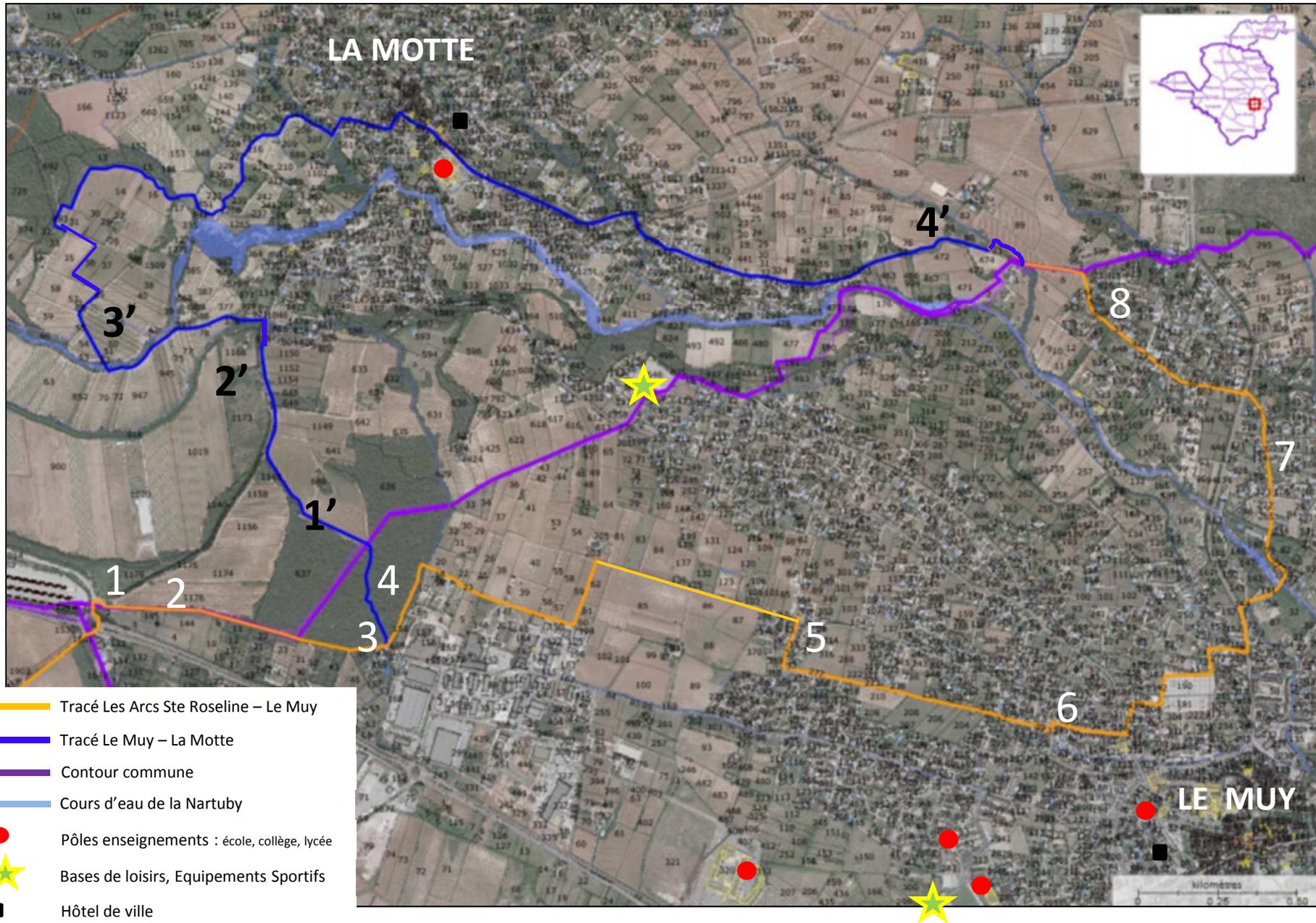
DRACÉNIE L'AVENIR S'OFFRE À NOUS.

AMPUS · BARGÈME · BARGEMON · CALLAS · CHÂTEAUDOUBLE · CLAVIERS · COMPS-SUR-ARTUBY · DRAGUIGNAN
FIGANIÈRES · FLAYOSC · LA BASTIDE · LA MOTTE · LA ROQUE-ESCLAPON · LE MUY · LES ARCS-SUR-ARGENS · LORGUES
MONTFERRAT · SAINT-ANTONIN-DU-VAR · SALERNES · SILLANS-LA-CASCADE · TARADEAU · TRANS-EN-PROVENCE · VIDAUBAN

CARTES Tronçon Les Arcs Ste Roseline-Le Muy Tronçon Le Muy-La Motte

- Plan Cadastral
- Photographies
- Plan Local d'Urbanisme
- PPPRI et monuments, sites inscrits et classés
- Natura 2000
- ZNIEFF
- Zone de sensibilité de Tortue Hermann
- Zone soumise à autorisation de défrichement
- Tracés étudiés et non retenus

Tronçons Les Arcs Ste Roseline-Le Muy / Le Muy – La Motte : Itinéraires 7 km et 6 km
Plan cadastral



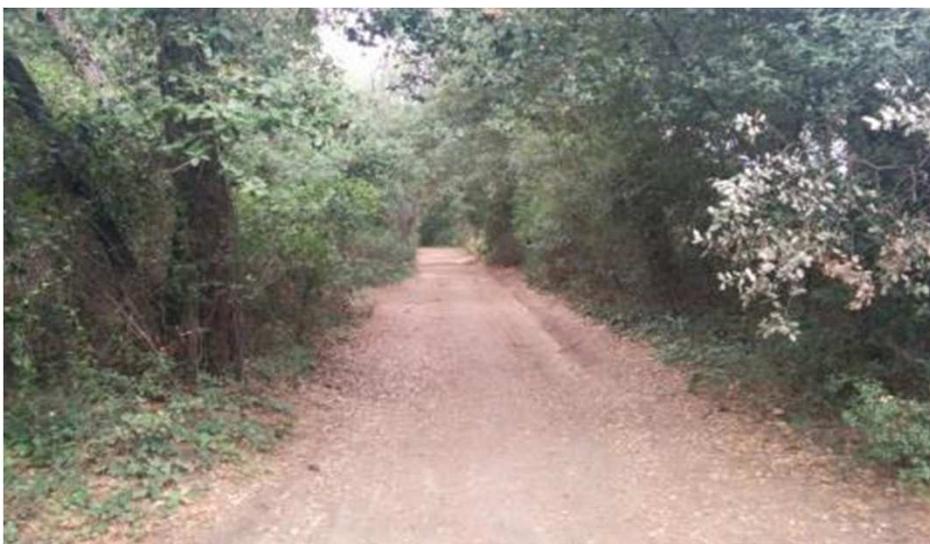
Tronçons Les Arcs Ste Roseline-Le Muy : Itinéraires 7 km
LE MUY



1. Chemin rural « Ancienne route de Draguignan », Entrée LA MOTTE



2. Chemin rural « Ancienne route de Draguignan », Entrée LA MOTTE



3. Chemin existant dans le BOIS BOUIS



4. Chemin existant dans le
BOIS BOUIS

Tronçons Les Arcs Ste Roseline-Le Muy : Itinéraires 7 km
LE MUY



5. Chemin communal « Beauregard »



6. Chemin communal « Cadenades »



7. Chemin communal « Moulin de Serres »



8. Chemin Communal des Plaines et des Serres

Tronçons Le Muy-La Motte : Itinéraires 6 km **LA MOTTE**



1'. Chemin d'exploitation , tournière vignes



2'. Création voie verte, le long des champs en friche

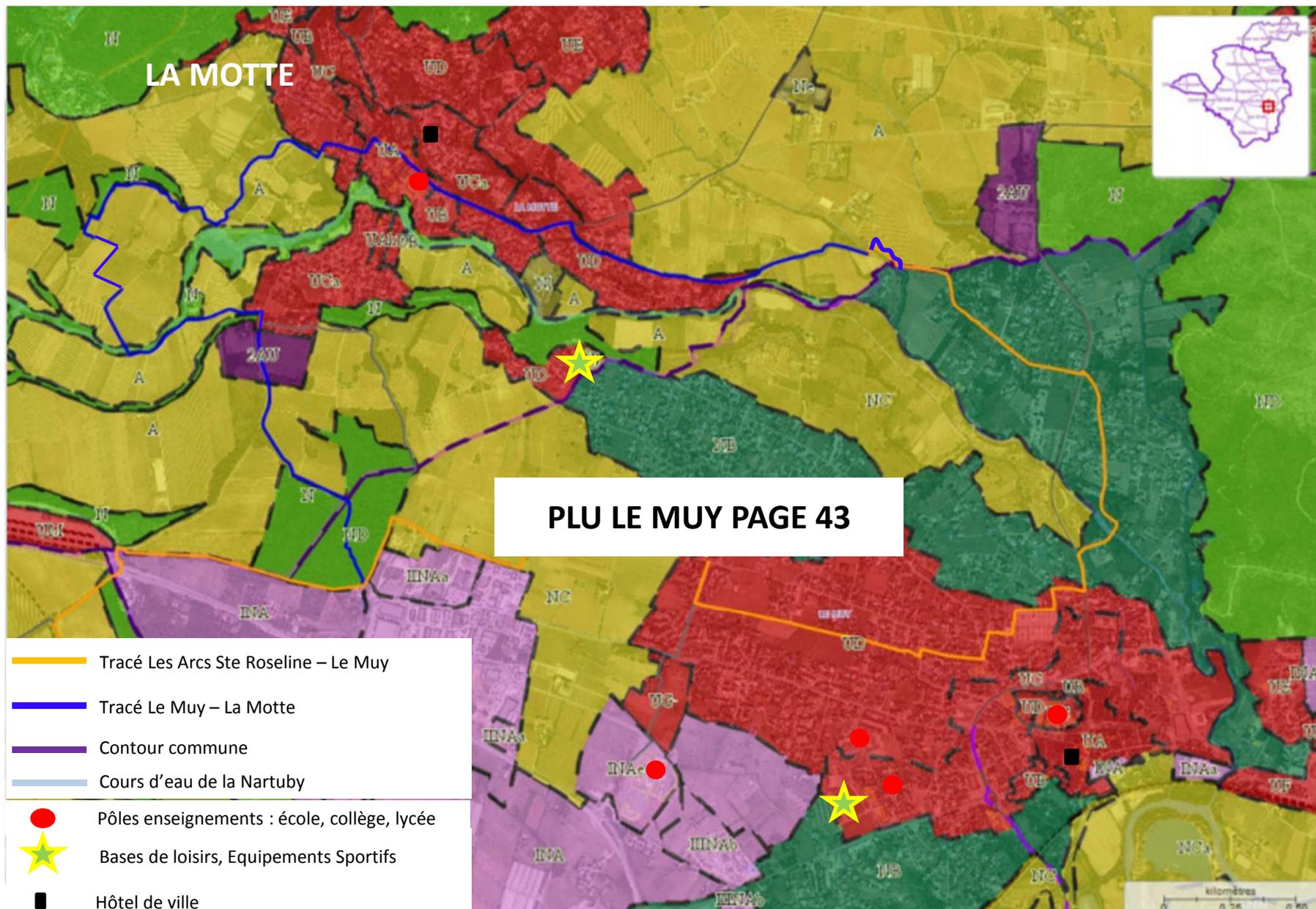


3'. Chemin d'accès riverain

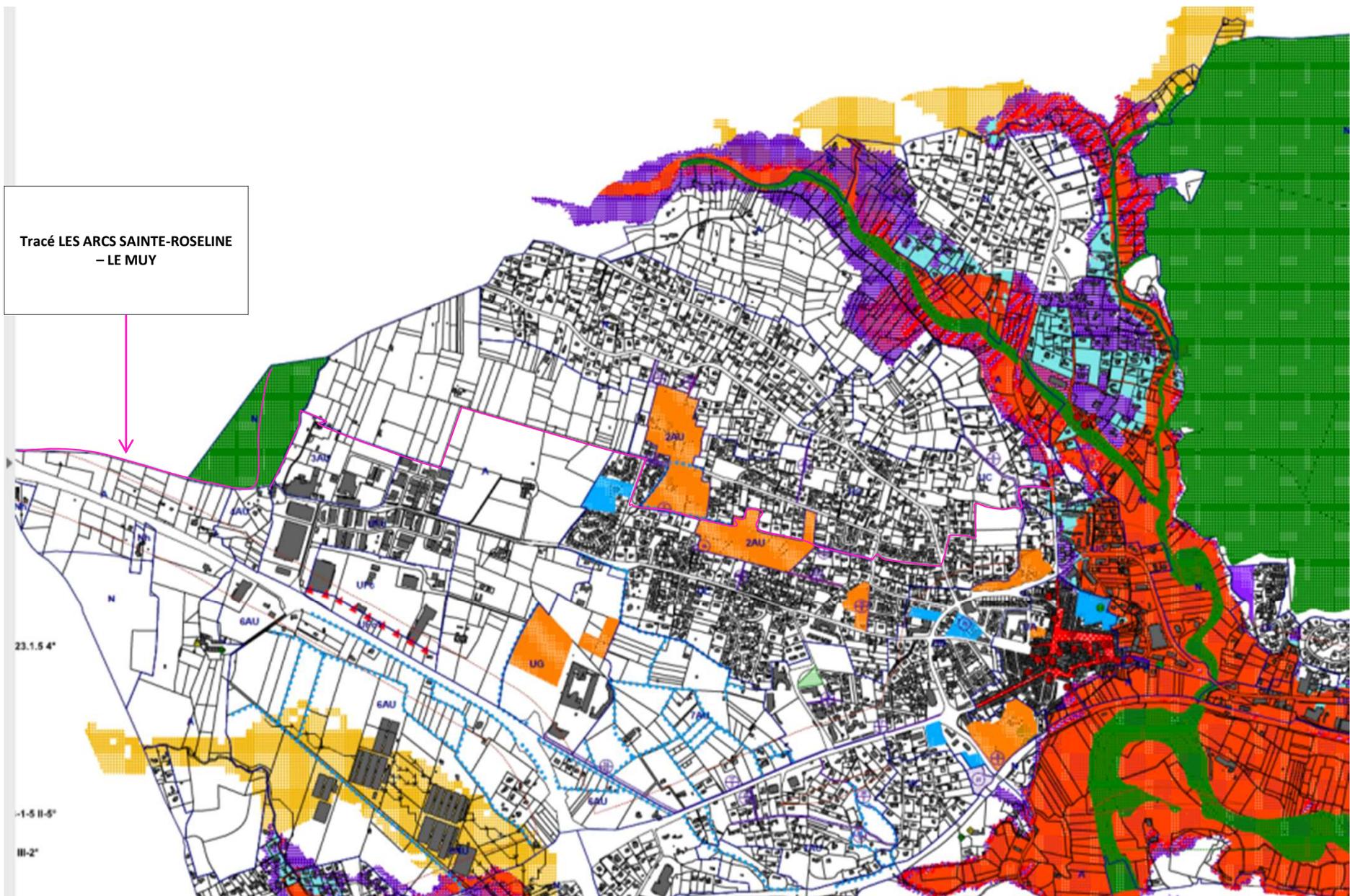


4'. Chemin rural des Eouvières

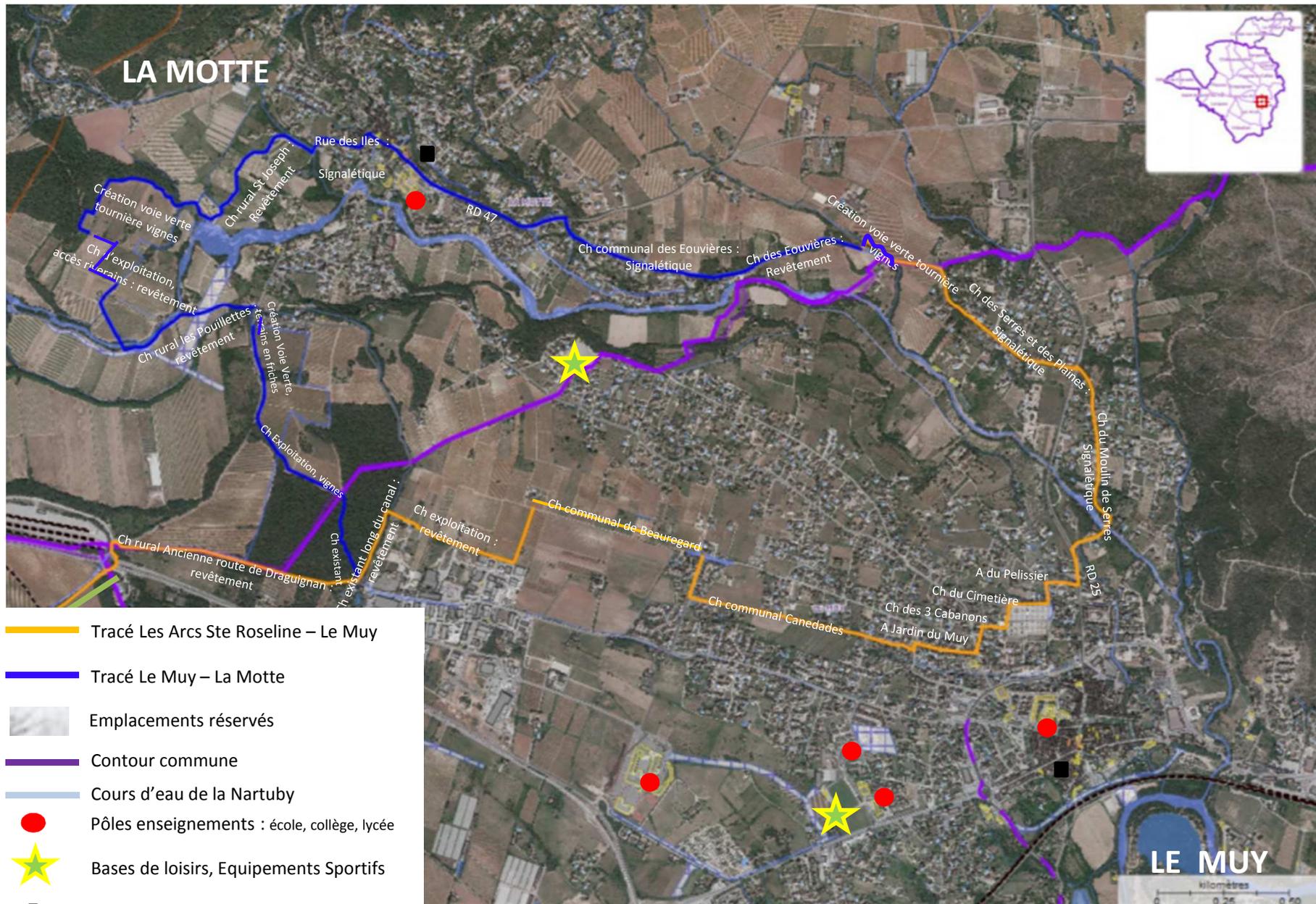
Tronçons Les Arcs Ste Roseline-Le Muy / Le Muy – La Motte:
Zonage Plan Local d'Urbanisme LA MOTTE



Tronçons Les Arcs Ste Roseline-Le Muy / Le Muy – La Motte:
Zonage Plan Local d'Urbanisme LE MUY



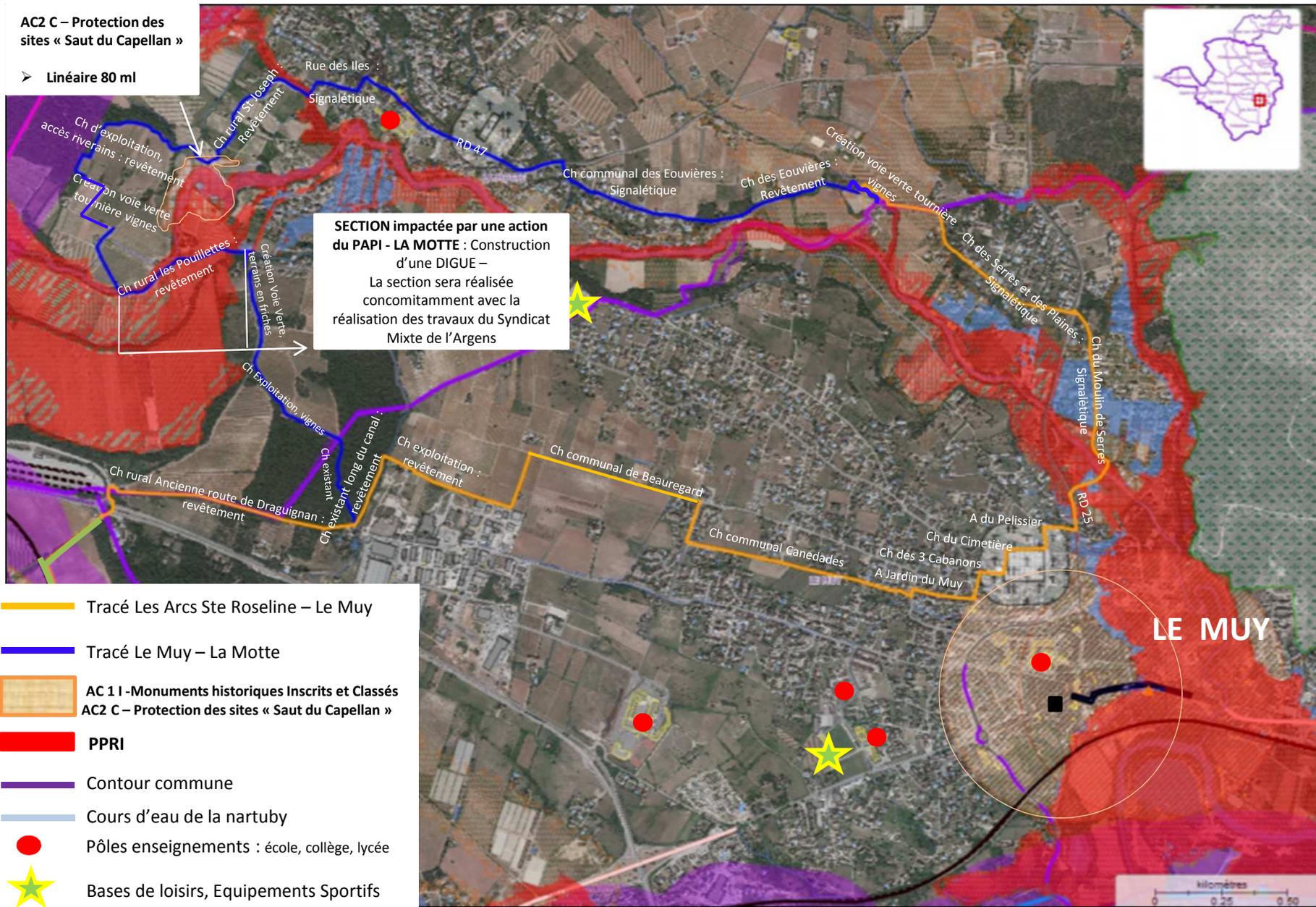
Tronçons Les Arcs Ste Roseline-Le Muy / Le Muy – La Motte: Emplacements réservés



Tronçons Les Arcs Ste Roseline-Le Muy / Le Muy – La Motte: Servitude d'utilité publique

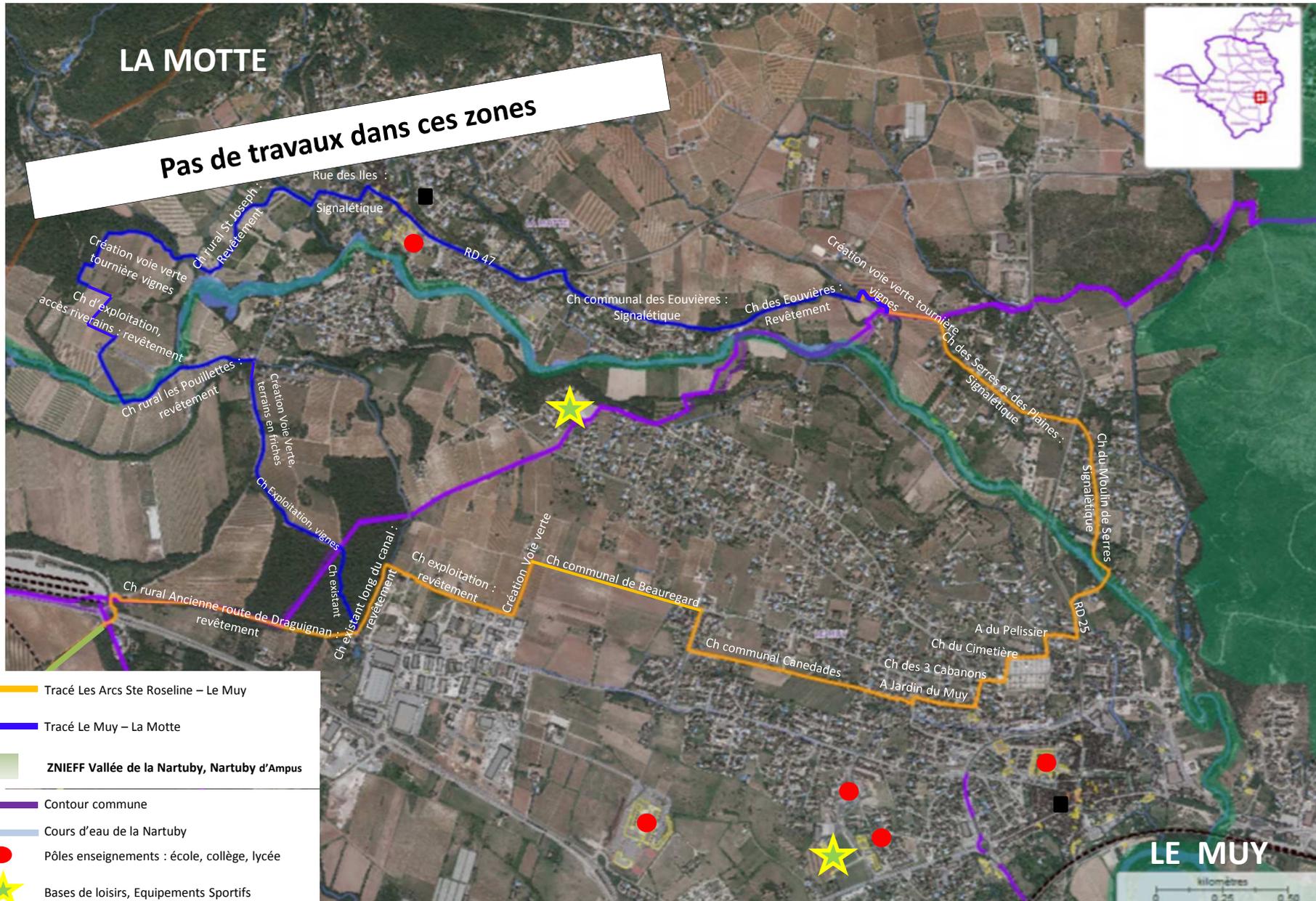
AC2 C – Protection des sites « Saut du Capellan »

➤ Linéaire 80 ml



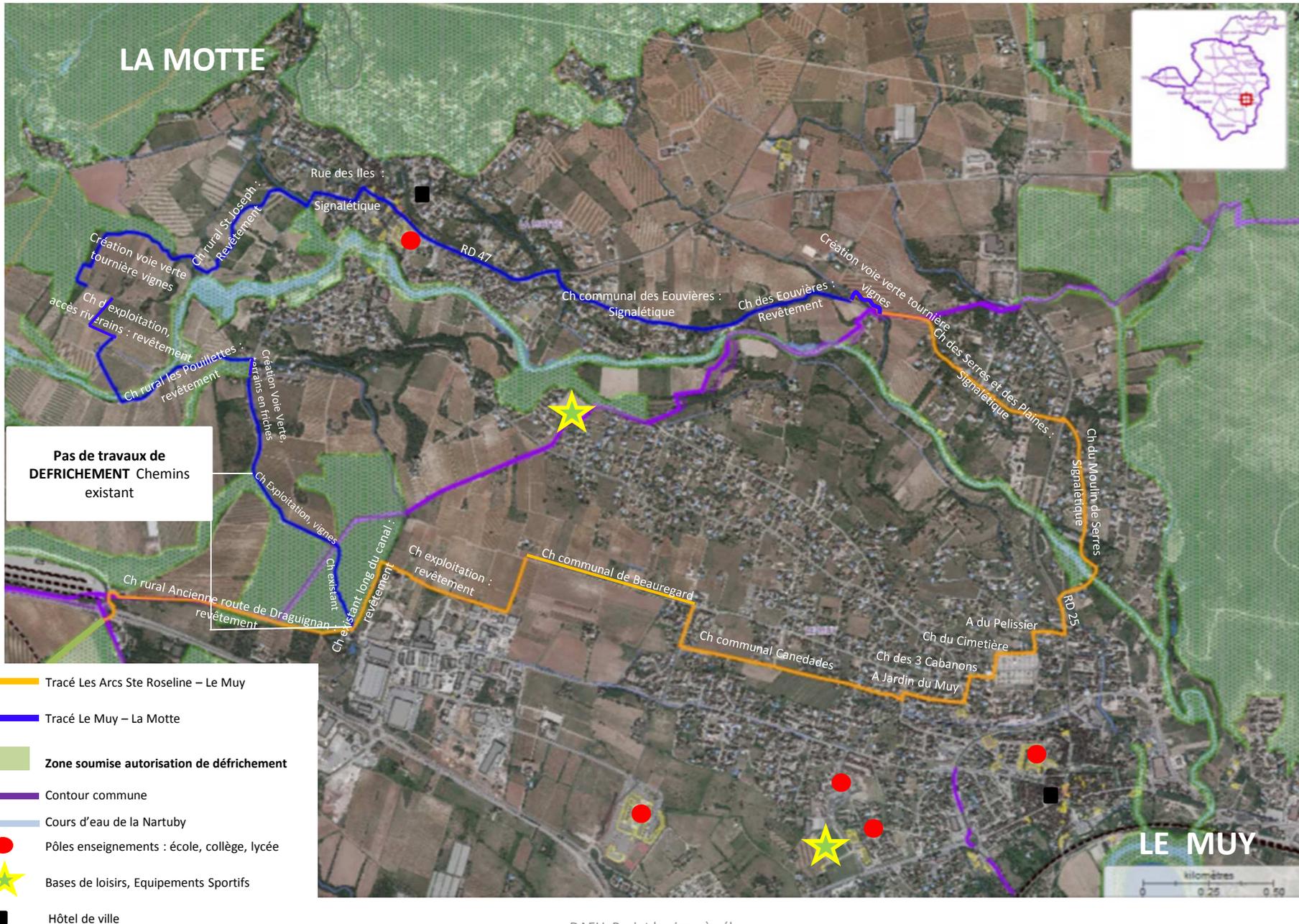
- Tracé Les Arcs Ste Roseline – Le Muy
- Tracé Le Muy – La Motte
- AC 1 I - Monuments historiques Inscrits et Classés
- AC2 C – Protection des sites « Saut du Capellan »
- PPRI
- Contour commune
- Cours d'eau de la nartuby
- Pôles enseignements : école, collège, lycée
- Bases de loisirs, Equipements Sportifs
- Hôtel de ville

Tronçons Les Arcs Ste Roseline-Le Muy / Le Muy – La Motte: ZNIEFF Vallée de la Nartuby, Nartuby d’Ampus

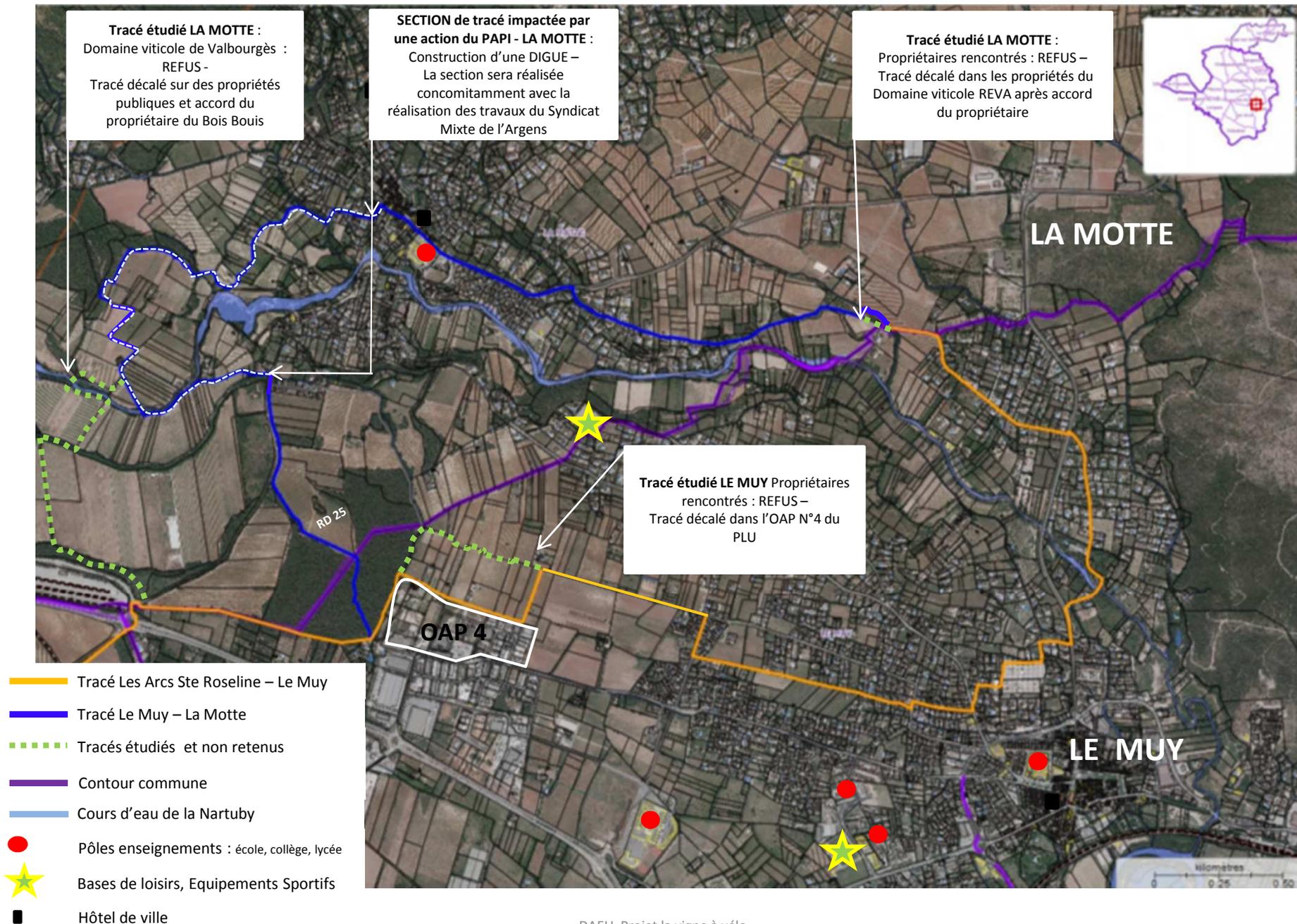


- Tracé Les Arcs Ste Roseline – Le Muy
- Tracé Le Muy – La Motte
- ZNIEFF Vallée de la Nartuby, Nartuby d’Ampus
- Contour commune
- Cours d’eau de la Nartuby
- Pôles enseignements : école, collège, lycée
- Bases de loisirs, Equipements Sportifs
- Hôtel de ville

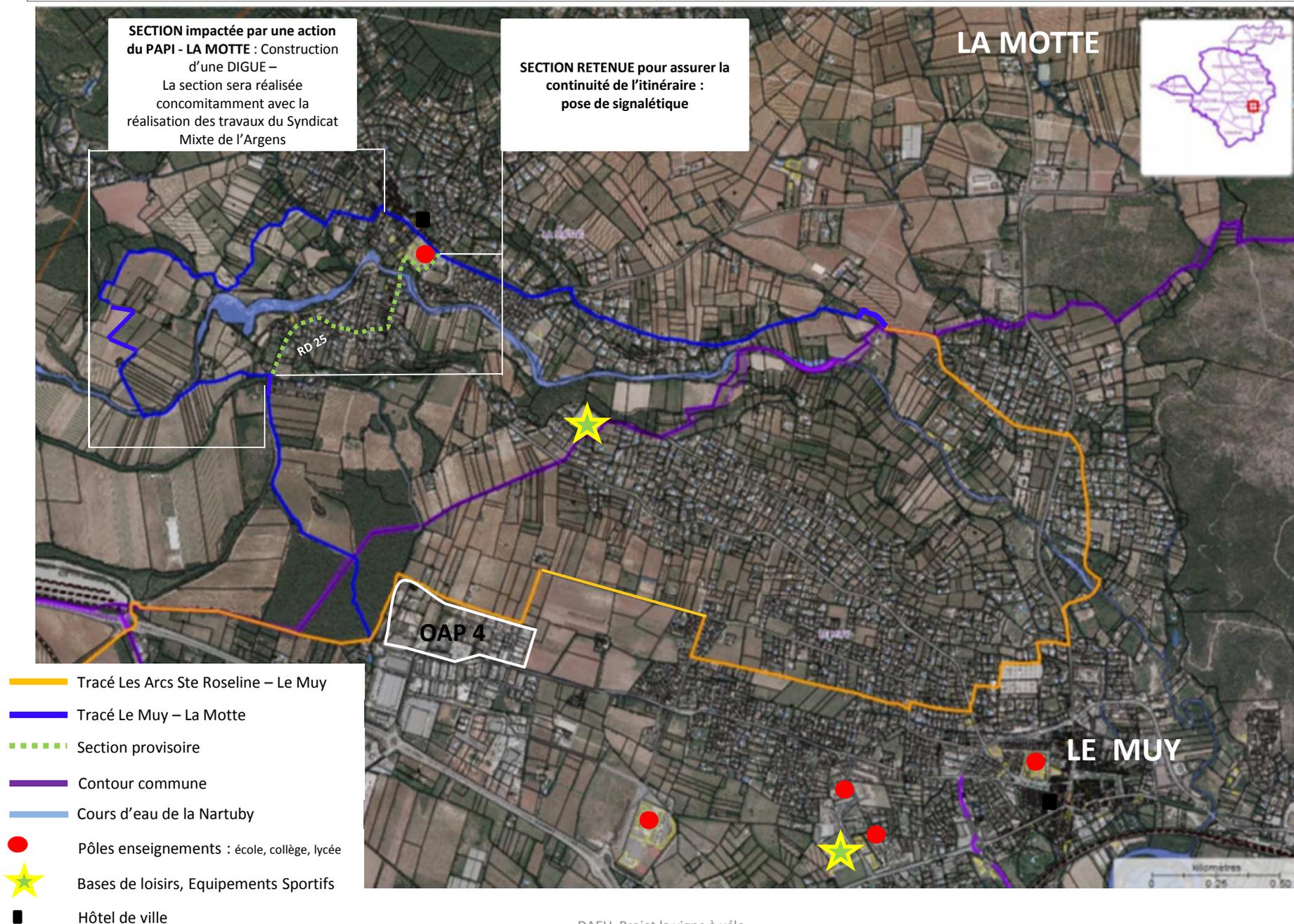
Tronçons Les Arcs Ste Roseline-Le Muy / Le Muy – La Motte: Zone soumise à autorisation de défrichement



Tronçons Les Arcs Ste Roseline-Le MUY / Le MUY – La Motte: Tracés étudiés et non retenus



Tronçons Les Arcs Ste Roseline-Le Muy / Le Muy – La Motte: PAPI et Vigne à Vélo





DRACÉNIE L'AVENIR S'OFFRE À NOUS.

AMPUS · BARGÈME · BARGEMON · CALLAS · CHÂTEAUDOUBLE · CLAVIERS · COMPS-SUR-ARTUBY · DRAGUIGNAN
FIGANIÈRES · FLAYOSC · LA BASTIDE · LA MOTTE · LA ROQUE-ESCLAPON · LE MUY · LES ARCS-SUR-ARGENS · LORGUES
MONTFERRAT · SAINT-ANTONIN-DU-VAR · SALERNES · SILLANS-LA-CASCADE · TARADEAU · TRANS-EN-PROVENCE · VIDAUBAN

Type d'aménagement, de travaux : Exemple de réalisation tronçon 1 et 2 de la vigne à vélo sur même type de terrain



DRACÉNIE L'AVENIR S'OFFRE À NOUS.

AMPUS · BARGÈME · BARGEMON · CALLAS · CHÂTEAUDOUBLE · CLAVIERS · COMPS-SUR-ARTUBY · DRAGUIGNAN
FIGANIÈRES · FLAYOSC · LA BASTIDE · LA MOTTE · LA ROQUE-ESCLAPON · LE MUY · LES ARCS-SUR-ARGENS · LORGUES
MONTFERRAT · SAINT-ANTONIN-DU-VAR · SALERNES · SILLANS-LA-CASCADE · TARADEAU · TRANS-EN-PROVENCE · VIDAUBAN

AMENAGEMENT DANS BOIS – Chemin existant



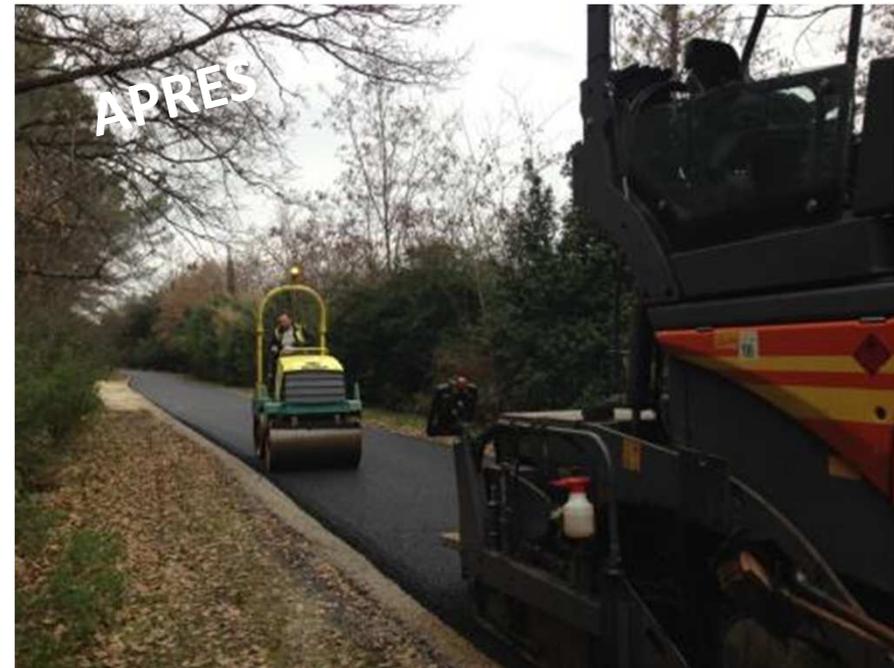
Tronçon Les Arcs Sainte Roseline : BOIS ST CHARLES



DRACÉNIE L'AVENIR S'OFFRE À NOUS.

AMPUS · BARGÈME · BARGEMON · CALLAS · CHÂTEAUDOUBLE · CLAVIERS · COMPS-SUR-ARTUBY · DRAGUIGNAN
FIGANIÈRES · FLAYOSC · LA BASTIDE · LA MOTTE · LA ROQUE-ESCLAPON · LE MUY · LES ARCS-SUR-ARGENS · LORGUES
MONTFERRAT · SAINT-ANTONIN-DU-VAR · SALERNES · SILLANS-LA-CASCADE · TARADEAU · TRANS-EN-PROVENCE · VIDAUBAN

AMENAGEMENT SUR CHEMIN RURAL

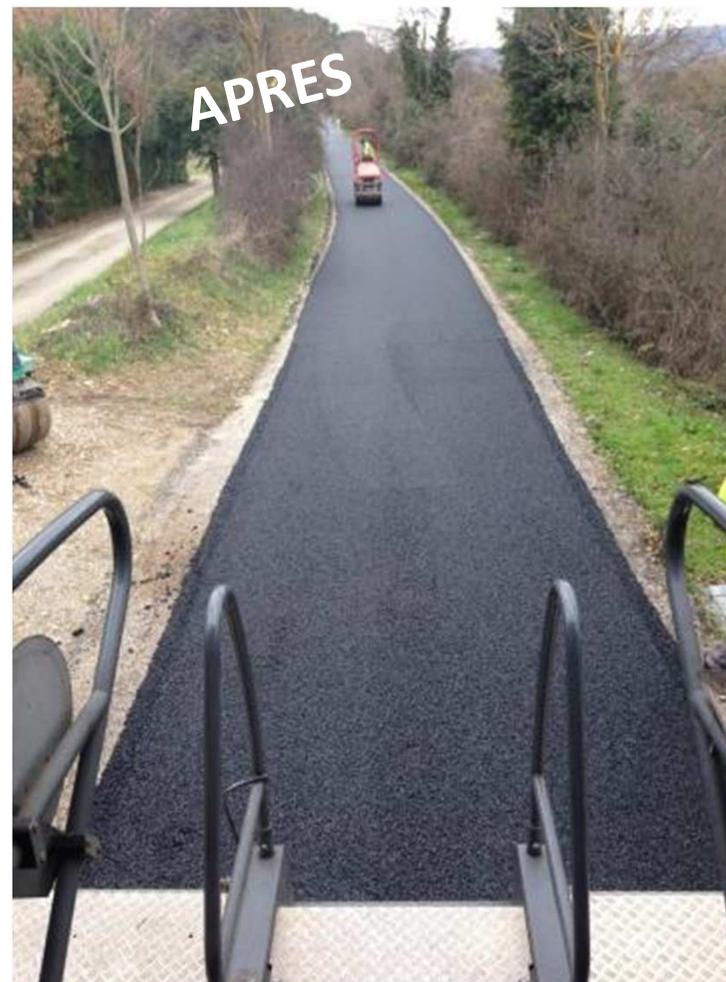


Tronçons Trans en Provence – Les Arcs Sainte Roseline : REVETEMENT DRAINANT

DRACÉNIE L'AVENIR S'OFFRE À NOUS.

AMPUS · BARGÈME · BARGEMON · CALLAS · CHÂTEAUDOUBLE · CLAVIERS · COMPS-SUR-ARTUBY · DRAGUIGNAN
FIGANIÈRES · FLAYOSC · LA BASTIDE · LA MOTTE · LA ROQUE-ESCLAPON · LE MUY · LES ARCS-SUR-ARGENS · LORGUES
MONTFERRAT · SAINT-ANTONIN-DU-VAR · SALERNES · SILLANS-LA-CASCADE · TARADEAU · TRANS-EN-PROVENCE · VIDAUBAN

AMENAGEMENT SUR ANCIENNE VOIE FERREE



Tronçons Draguignan – Trans en Provence et Trans en Provence – Les Arcs Sainte Roseline : REVETEMENT DRAINANT



DRACÉNIE L'AVENIR S'OFFRE À NOUS.

AMPUS · BARGÈME · BARGEMON · CALLAS · CHÂTEAUDOUBLE · CLAVIERS · COMPS-SUR-ARTUBY · DRAGUIGNAN
FIGANIÈRES · FLAYOSC · LA BASTIDE · LA MOTTE · LA ROQUE-ESCLAPON · LE MUY · LES ARCS-SUR-ARGENS · LORGUES
MONTFERRAT · SAINT-ANTONIN-DU-VAR · SALERNES · SILLANS-LA-CASCADE · TARADEAU · TRANS-EN-PROVENCE · VIDAUBAN

AMENAGEMENT SUR CHEMIN D EXPLOITATION – TOURNIÈRES CHAMPS DE VIGNES



Tronçon Les Arcs Sainte Roseline



DRACÉNIE L'AVENIR S'OFFRE À NOUS.

AMPUS · BARGÈME · BARGEMON · CALLAS · CHÂTEAUDOUBLE · CLAVIERS · COMPS-SUR-ARTUBY · DRAGUIGNAN
FIGANIÈRES · FLAYOSC · LA BASTIDE · LA MOTTE · LA ROQUE-ESCLAPON · LE MUY · LES ARCS-SUR-ARGENS · LORGUES
MONTFERRAT · SAINT-ANTONIN-DU-VAR · SALERNES · SILLANS-LA-CASCADE · TARADEAU · TRANS-EN-PROVENCE · VIDAUBAN

AMENAGEMENT SUR CHEMIN COMMUNAL : signalétiques horizontale et verticale



Tronçon Les Arcs Sainte Roseline



DRACÉNIE L'AVENIR S'OFFRE À NOUS.

AMPUS · BARGÈME · BARGEMON · CALLAS · CHÂTEAUDOUBLE · CLAVIERS · COMPS-SUR-ARTUBY · DRAGUIGNAN
FIGANIÈRES · FLAYOSC · LA BASTIDE · LA MOTTE · LA ROQUE-ESCLAPON · LE MUY · LES ARCS-SUR-ARGENS · LORGUES
MONTFERRAT · SAINT-ANTONIN-DU-VAR · SALERNES · SILLANS-LA-CASCADE · TARADEAU · TRANS-EN-PROVENCE · VIDAUBAN

Relevé d'Information service, Bornes de balisage et mobiliers urbains (corbeille, bancs, tables)



DRACÉNIE L'AVENIR S'OFFRE À NOUS.

AMPUS · BARGÈME · BARGEMON · CALLAS · CHÂTEAUDOUBLE · CLAVIERS · COMPS-SUR-ARTUBY · DRAGUIGNAN
FIGANIÈRES · FLAYOSC · LA BASTIDE · LA MOTTE · LA ROQUE-ESCLAPON · LE MUY · LES ARCS-SUR-ARGENS · LORGUES
MONTFERRAT · SAINT-ANTONIN-DU-VAR · SALERNES · SILLANS-LA-CASCADE · TARADEAU · TRANS-EN-PROVENCE · VIDAUBAN



Relevé d'Information Service : Entrée et Sortie de Tronçon



Borne de balisage tous les KM



DRACÉNIE L'AVENIR S'OFFRE À NOUS.

AMPUS · BARGÈME · BARGEMON · CALLAS · CHÂTEAUDOUBLE · CLAVIERS · COMPS-SUR-ARTUBY · DRAGUIGNAN
FIGANIÈRES · FLAYOSC · LA BASTIDE · LA MOTTE · LA ROQUE-ESCLAPON · LE MUY · LES ARCS-SUR-ARGENS · LORGUES
MONTFERRAT · SAINT-ANTONIN-DU-VAR · SALERNES · SILLANS-LA-CASCADE · TARADEAU · TRANS-EN-PROVENCE · VIDAUBAN



Bancs et Tables de Pique Nique (PMR) : implantation de mobilier pas toujours possible (selon les emprises foncières disponibles et des zones traversées



DRACÉNIE L'AVENIR S'OFFRE À NOUS.

AMPUS · BARGÈME · BARGEMON · CALLAS · CHÂTEAUDOUBLE · CLAVIERS · COMPS-SUR-ARTUBY · DRAGUIGNAN
FIGANIÈRES · FLAYOSC · LA BASTIDE · LA MOTTE · LA ROQUE-ESCLAPON · LE MUY · LES ARCS-SUR-ARGENS · LORGUES
MONTFERRAT · SAINT-ANTONIN-DU-VAR · SALERNES · SILLANS-LA-CASCADE · TARADEAU · TRANS-EN-PROVENCE · VIDAUBAN



Potelets fixes et amovibles : dispositif implantés à chaque entrée pour empêcher l'accès aux véhicules motorisés